

L'AMIDU PEUPLE

DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOL. II.

MONTREAL, SAMEDI, 5 JUILLET, 1834.

N^o 101

MÉLANGES.

LE PREMIER ET DERNIER BAISER.

La jeune Esther Loyd était enceinte lorsque son époux ainsi que son beau-père, accusés d'avoir concerté une banqueroute frauduleuse, furent arrêtés et traînés en prison. Heureusement pour eux ce crime qui faisait peser sur leurs têtes la peine capitale ne fut pas assez évidemment prouvé, et ils ne furent condamnés qu'à l'exil, le père pour toute sa vie, et le fils pour quatorze ans.

Le jour où son mari devait être jugé, Esther devint la malheureuse mère d'un enfant dont le père, quelques heures après, était flétri du sceau ignominieux du crime. Plusieurs fois, avant qu'il ne fut jugé, Esther avait été voir son époux et avait cherché à lui procurer tous les moyens de consolation, toujours si puissants et si faciles pour une femme, et cependant elle le voyait insensible à la douleur qu'elle éprouvait, insensible même à son propre malheur. Esther ne l'avait pas vu depuis son jugement, l'état de souffrance où elle était ne lui avait pas permis de se rendre à la prison; lorsqu'elle reçut une lettre brutale de son mari dans laquelle il lui disait que si elle désirait le revoir encore, il fallait qu'elle s'empressât de se rendre de suite à Monmouth, parce qu'il devait s'embarquer avec plusieurs de ses camarades pour le *New South Wales*.

Le curé de Tintern était le père d'Esther, et ce bon père encourageait sa fille et la préparait à la dernière entrevue qu'elle devait avoir avec son époux. La veille de son départ pour Monmouth, il se rendit chez elle et la trouva baignant de ses larmes le front paisible et pur de son fils endormi sur ses genoux. Il ne trouva point un reproche pour une douleur si juste et qui était le seul remède à ses maux; mais il fit tous ses efforts pour chasser de son esprit les chagrins qui en étaient la source, et il ne vit pas sans plaisir que plus le moment de leur départ approchait et plus Esther devenait calme et résignée. Il la quitta dans cette bonne disposition et il la retrouva le lendemain aussi paisible que la veille, et comme ils en étaient convenus, au pied de la montagne qui élève sa cime verdoyante au-dessus des pittoresques ruines de l'abbaye de Tintern. Elle tenait son enfant dans ses bras et était suivie par une jeune fille qui s'était offerte pour l'accompagner et porter son enfant, parce que cette besogne était encore au-dessus de ses forces. Les pas de la convalescente jeune femme étaient encore faibles et chancelants. Ils s'acheminèrent lentement, Esther s'appuyant sur le bras de son père; et sa compagne, portant son jeune enfant endormi, marchait à leurs côtés.

Le jour du départ des prisonniers avait été hâté; l'ordre de mettre à la voile immédiatement avait été donné, et lorsque Esther se présenta à la prison, les prisonniers n'y étaient déjà plus. Sa jeunesse, ses malheurs, intéressèrent le geôlier, et il consentit à la conduire dans l'auberge où les convicts étaient encore rassemblés. Ses regards furent frappés de la vue d'une douzaine d'hommes dont les traits farouches, les vêtements misérables, et les physionomies repoussantes la saisirent d'effroi. Au milieu de ces hommes, portant la livrée du crime, se trouvait David son mari, et son père le vieux Morgan, ensemble enchaînés comme les autres. Ils avaient échappé à ses yeux, lorsque tout-à-coup elle reconnut son mari. Elle ne put retenir ses larmes en lui voyant le costume des criminels, et en cherchant en vain sur cette tête si chère les belles boucles de cheveux noirs qu'elle aimait tant, dans lesquels naguères elle se plaisait à passer ses blanches mains, car on lui avait rasé les cheveux très près de la tête; le code d'ordonnance ainsi. Mais ce qui lui causa plus de douleur ce fut de le voir enchaîné près de son père.

Esther ne pouvait parler. Le vieux Morgan était silencieux, et David, rompant le silence, dit à sa femme d'une voix rauque et d'un air d'étrange insensibilité: « Vous êtes enfin arrivée, je crois que vous auriez pu venir plus tôt si vous l'aviez voulu. »

Pour toute réponse Esther lui montra son enfant avec un regard suppliant et douloureux qui semblait dire: « Mon David, ne me fais point de reproches, vois ton enfant à qui j'ai donné le jour. »

L'attitude d'Esther, ses beaux yeux suppliants, son muet langage, parurent toucher

son mari, car il lui prit la main, et contemplant un moment ces doigts naguères si rosés et si beaux, aujourd'hui amaigris par le chagrin, il l'embrassa tendrement. Esther s'inclina vers son époux et lui présenta son enfant.

— David, fit-elle d'une voix tremblante et émue, David, embrasse-le, embrasse notre enfant, et donne lui ta bénédiction.

— David embrassa son fils et de son bras libre il pressa contre son cœur cette intéressante mère qui fondait en larmes.

La nature parlait en lui et son cœur lui fit sentir un instant qu'il était père; mais bientôt après il reprit son indifférence ordinaire, et, craignant que ses compagnons ne l'accusassent de faiblesse, il se sépara froidement d'Esther. Un officier de la prison entra et ordonna aux prisonniers de le suivre; et avant qu'Esther eût retiré de ses yeux le mouchoir qu'elle mouillait de ses larmes, David et le vieux Morgan, sortis les premiers, avaient déjà disparu.

Un instant après, il ne restait plus dans la cour qu'Esther, son père, et la jeune fille qui les avait accompagnés. Ils attendaient quelques instants, car M. Loyd ne voulait partir que lorsque le bruit des cordages l'eût averti du départ des prisonniers. Il ne laissa donc sortir Esther que lorsque son mari fut éloigné; il avait pensé qu'il était inutile de la laisser assister à ce départ, pour ne pas ajouter à ses peines les douleurs d'une séparation; et lorsqu'il lui apprit que le vaisseau s'éloignait du port et qu'il vit la peine que ce départ causait à sa fille, il s'applaudissait d'en avoir agi ainsi.

Car ce n'était pas de ces chagrins occasionnés par des amourettes, et aussi légers que le dieu volage et inconstant qui les cause, que cette tendre épouse ressentait, c'était de ces douleurs qui n'ont point de terme que le tombeau, qui s'attaquent à l'âme pour ne la plus quitter; et pour la dévorer lentement. Esther s'était trouvée à l'autel avec David; elle avait un enfant, et David en était le père, et cette innocente créature n'avait encore reçu qu'un seul baiser de l'auteur de son existence; et il ne verra jamais une bouche paternelle lui sourire. Ah! certes, il n'y a que la mort qui puisse arracher de l'esprit d'une femme sensible l'idée qu'elle est séparée pour toujours de son époux, et que ses enfants n'ont plus de père.

Esther ne pouvant plus habiter une maison qui avait été pour elle le temple du bonheur, après le malheur qui venait de la frapper, retourna chez son père et y établit sa demeure. L'habitation qu'elle avait occupée depuis son mariage fut vendue et, ce qui étonnera, c'est que les créanciers de son mari eurent pitié de son infortune et lui firent remettre l'argent que la vente avait produit.

Au sein de sa famille, Esther se livrait à ses devoirs de mère, s'occupait de l'éducation des enfants d'une de ses voisines, ce qui lui permettait de suffire à ses dépenses personnelles sans être obligée d'imposer des sacrifices à son père, et peu à peu, l'agréable séjour qu'elle habitait, la délicieuse vallée de Tintern, rendirent à son esprit et à son âme la tranquillité dont elle avait besoin.

C'est dans ce séjour charmant qu'Edmond, le fils de David Morgan, passa sa jeunesse. Une de ses plus douces occupations, étant encore enfant, était d'errer dans les lieux les plus solitaires, au fond des sombres bois et des vallées désertes, de franchir les lieux escarpés et difficiles, et déjà il fuyait les hommes, trouvant d'infinissables voluptés à contempler les beautés de la nature, et cherchant la pensée d'un Dieu dans les perfections de ses ouvrages.

Edmond Morgan avait atteint sa treizième année et son grand-père qui s'était chargé de son éducation, et de former son cœur et son caractère, s'en occupait avec une tendre et active sollicitude. Edmond apprenait tout avec une incroyable facilité. M. Loyd aurait désiré pouvoir lui donner une éducation brillante, lui procurer une foule de maîtres, mais sa fortune, bornée au strict nécessaire, ne lui permettait pas d'accomplir son désir, lorsque le hasard lui fit faire la connaissance d'un vieillard du voisinage, au comble de l'opulence et qui, dans plusieurs circonstances, avait donné des preuves de la bonté et de la générosité de son cœur. Les bonnes qualités qu'Edmond possédait lui attirèrent l'amitié du vieillard qui fit bientôt une visite à M. Loyd dans l'unique intention de lui en demander des nouvelles. Le bon grand-père parla avec admiration de son petit-fils et

les larmes aux yeux s'adressant à son nouveau protecteur; je l'ai élevé, dit-il, depuis sa plus tendre enfance, comme s'il eût été à moi, et à mon heure dernière, mes yeux se fermaient en paix, si j'étais sûr ou même si j'avais l'espérance que mon Edmond ne fût point abandonné.

— Abandonné! fit le vieillard, il ne le sera point; envoyez-le chercher, consultez-le, et dites-moi quel état il désire embrasser, demain, j'enverrai chercher sa réponse.

Edmond fut consulté, et le lendemain le généreux vieillard, ayant appris qu'Edmond voulait consacrer sa vie au culte des autels, il lui fit poursuivre ses études comme s'il était son propre fils. Mais Edmond n'était pas cher seulement à son protecteur et à son grand-père qui l'adorait, il était aussi l'idole de sa mère qui mettait son bonheur et son unique espoir dans ce trésor que le ciel lui avait donné et qui lui tenait lieu de celui qu'elle avait perdu.

Oh! oui, elle chérissait tendrement son fils, et son cœur de mère, déjà abreuvé de chagrins, allait être frappé cruellement encore, car le moment de se séparer de son Edmond n'était pas éloigné. Le jour de cette séparation pénible arriva, mais cette bonne mère se garda bien de s'y opposer, car le bonheur d'Edmond était attaché à ce départ. Une seule chose troublait et affligeait souvent la bonne Esther, c'était le mystère dont elle était obligée de couvrir la naissance de son fils, elle ne pouvait lui avouer que son père s'était déshonoré et subissait une peine infamante; elle ne pouvait lui dire non plus qu'il vivait, car depuis le jour où il avait quitté la prison de Monmouth, elle n'avait reçu aucune de ses nouvelles ni entendu parler de lui, ni du vieux Morgan; ce qu'elle avait appris seulement: se bornait à savoir qu'ils avaient fait bonnes voiles, et qu'ils étaient arrivés à bon port.

Edmond avait 16 ans quand il partit pour l'université, où il demeura jusqu'à l'âge de 21 ans. Les rapides progrès qu'il faisait dans ses études, et la bonne conduite qu'il tenait, lui concilièrent l'amitié de ses professeurs, et lui méritaient de plus en plus le cœur de son grand-père, qui ne parlait de lui qu'avec orgueil, et qui, trop âgé pour remplir dignement son ministère, confiait la cure de Tintern aux soins d'un curé du voisinage, en attendant que son petit-fils, à qui il la destinait, fût capable de remplir les fonctions ecclésiastiques.

Edmond Morgan avait 23 ans lorsqu'il prit possession de la cure de Tintern et de la petite maison où il avait été élevé, et qui lui rappelait les doux souvenirs de son jeune âge. Ce jeune pasteur remplissait avec un zèle infatigable les pénibles et touchantes fonctions de son ministère, et comme il avait les vertus de son grand-père, tous les cœurs allaient au-devant de lui, et il s'attachait à fixer autour de lui ce concert d'estime et d'amour, qu'il paraissait si heureux de mériter.

Mais au milieu de la douce atmosphère de la considération publique, au sein des douceurs de sa paisible retraite, dans ce séjour enchanteur où tout était si riant, quelque chose troublait sa vie si pure et si paisible. La profonde tristesse, empreinte parfois sur le visage de sa mère, les chagrins qui semblaient miner son cœur, les larmes secrètes qu'elle versait, dont sa couche seule était dépositaire, et dont un sourire forcé ne parvenait pas toujours à dissimuler les traces; les sanglots qui parfois s'échappaient involontairement de son cœur oppressé, rendaient Edmond triste et rêveur, et lui faisaient passer des heures entières dans de sombres réflexions.

Un matin sa mère entra dans sa chambre; elle était agitée. Tu as entendu parler, dit-elle d'une voix tremblante, de l'effrayante catastrophe qui est dans toutes les bouches depuis la semaine dernière; le meurtre de l'un des gardes classes du duc de Beaufort dans une querelle qui s'était élevée entre lui et un braconnier nommé Isaac Price?

— Oui, répondit Edmond, et le scélérat sera sans doute pendu s'il est pris.

— Il est arrêté et renfermé dans les prisons de Monmouth.

— C'est la loi de Dieu et des hommes que celui qui répand le sang de son semblable, doit subir le même sort. Cet Isaac Price, si l'on en croit les récits, a déjà commis plusieurs crimes, et a été égaré toute sa vie dans le sentier du vice; mais quelle cause vous agite ainsi, ma chère mère? quels chagrins secrets existent au

fond de votre cœur depuis si longtemps, et que je ne puis pénétrer?

— Vous le saurez, Edmond; il vaut mieux que je vous l'apprenne que de laisser à un étranger, cette pénible mission; ce secret que je ne me sens pas la force de garder plus longtemps, c'est qu'Isaac Price est votre père.

— Mon père! s'écria Edmond, et il ne put en dire davantage. Sa mère fondait en larmes; tous deux restèrent silencieux pendant plusieurs minutes, plongés dans l'abattement et le désespoir.

Edmond apprit alors la cause de cette profonde tristesse qui dévorait sa mère depuis longtemps, et son cœur fut à l'unisson d'elle.

Le vieux Morgan n'existait plus; David avait fini son temps d'exil et était revenu en Angleterre. Il avait visité son pays natal sans avoir été reconnu, car seize années d'exil avaient bien changé ses traits. Il rôdait dans les environs lorsqu'un soir qu'Esther se promenait seule autour de sa demeure, David se présente tout à coup devant elle. Elle resta muette de crainte et d'étonnement, car sa première pensée fut que cet homme voulait l'insulter; mais l'ayant entendu prononcer son nom, le son de cette voix révéla sa mémoire, et l'ayant regardé un instant avec attention elle reconnut son mari.

David s'informa de son père et de son fils, et dit à sa femme que son intention n'était pas de troubler son ménage: Je suis pauvre dit-il, vous n'êtes pas trop riches sans doute. Quand j'aurai besoin d'une guidance je m'adresserai à vous et j'espère que vous ne refuserez pas l'avantage que je vous offre de nous séparer à si bon compte. Ce que je vous demande en ce moment c'est que vous me donniez quelques schellings, car j'en ai grand besoin. Esther lui donna ce qu'elle avait et avant qu'elle ait eu le temps de lui adresser une parole, il avait franchi une haie qui bordait le chemin, et murmurait, et s'éloignait, ces menaçantes paroles: Happez-vous que si vous voulez vous débarrasser de David quand il aura recouru à vous, vous ne renousserez peut-être pas Isaac Price.

Depuis cet entretien, il avait continué à la tourmenter tantôt par des messages réitérés, tantôt en suivant ses pas jusque dans sa maison que plusieurs fois elle avait eu l'intention de quitter, pour se soustraire à ses poursuites et à ses obsessions.

Partout on parlait d'Isaac Price et son nom était devenu l'effroi du pays. Depuis l'affreuse catastrophe de l'assassinat du garde classe, tout le monde savait que cet Isaac Price était David Morgan, le père d'Edmond l'excellent jeune homme, l'idole de ses concitoyens.

Edmond avait écouté le récit de sa mère sans l'interrompre, mais il n'avait pas perdu une seule de ses paroles qui vibraient dans son cœur comme des tintements de mort.

— Ma mère, fit Edmond en sortant de ce silence de plomb, je veux voir mon père. Je ne puis rien faire pour lui dans ce monde qu'il doit sitôt quitter, mais il n'est pas préparé pour celui où il doit entrer bientôt. Je veux le préparer moi-même; je veux me charger du soin de préparer une âme à paraître devant Dieu.

Le lendemain Edmond était à Monmouth où il se fit conduire auprès d'Isaac Price. Il se fit passer auprès de son père pour un intime ami de Madame Morgan qui le chargeait de s'informer si elle pouvait lui rendre quelques services propres à adoucir sa triste position. On peut s'imaginer avec quelle attention Edmond examina son père qu'il voyait pour la première fois... et combien il devait souffrir en voyant l'auteur de ses jours chargé de chaînes, sur la paille humide d'une obscure prison d'où il ne devait sortir que pour aller à l'échafaud. Son père avait environ cinquante ans. Il était d'une complexion robuste. Son maintien exprimait la fermeté et la force de son esprit. Ses yeux étaient enfoncés sous d'épais sourcils et cernés. Sa figure portait l'empreinte de plusieurs blessures que lui avait faites le garde-classes en se défendant.

David répondit à l'offre d'Edmond, qu'il ne savait quels services Madame Morgan pourrait bien lui rendre, à moins que ce ne fût pour lui éviter le sort qu'il devait subir, en offrant de l'or au géôlier pour qu'il lui facilitât son évasion. Edmond fut étonné de ce langage et surtout de cet air d'insensibilité que son père avait en parlant de son crime, et il lui promit de faire faire des démarches pour rassembler le plus de fonds qu'il pourrait. Il chercha

ensuite à obtenir de lui l'aveu qu'il était le meurtrier, mais il n'obtint aucune réponse; et, voyant que sa vue commençait à l'importuner, il quitta la prison.

Il y avait déjà deux mois qu'Edmond se rendait deux ou trois fois par semaine à Monmouth pour voir son père, comme messager de Madame Morgan, mais il n'avait encore pu obtenir aucun succès. David restait indifférent à tout ce que pouvait lui dire le jeune ministre. Enfin Edmond, redoublant d'efforts, inspiré par une puissance inconnue, encouragé par la ferme conviction que David était son père, et qu'il pouvait sauver son âme, puisa dans la religion tout ce qui était le plus capable d'émouvoir le cœur endurci du criminel, et au bout de plusieurs semaines, il espéra obtenir un succès complet, car David écoutait moins indifféremment les douces exhortations qu'Edmond ne cessait de lui adresser, sans cependant donner encore aucun signe de repentir. Mais quelle fut sa joie intérieure quand un soir, comme il se disposait à quitter la prison, David lui prenant la main, lui demanda d'un ton suppliant: « Quand vous reverrai-je, monsieur? » Il n'avait jamais fait une semblable question, jamais il n'avait manifesté le moindre désir de le revoir; aussi Edmond en tira-t-il la conséquence qu'il avait éveillé le repentir dans le cœur de son père. Il avait jeté dans cette âme criminelle la semence du remords, elle avait fructifié; l'arbre avait pris racines.

Le jour du jugement arriva; le nom de David le criminel était dans toutes les bouches. Aussi une foule immense encombra la salle de justice où il devait être jugé. David se présenta devant ses juges, comme un homme qui s'était réconcilié avec Dieu, et qui était prêt à paraître, quand il le voudrait, devant son tribunal suprême. Il fut jugé et la sentence de mort fut rendue. Il l'écoula tranquillement, et avec une résignation qui surprit ceux qui l'entouraient.

Après la condamnation, David fut reconduit dans sa prison où Edmond l'attendait. Il lui restait peu de temps avant de marcher à la mort et ce temps fut employé en prières. Le cœur d'Edmond battait. Il aurait voulu prendre un baiser sur ces lèvres, devenues pures, depuis que le souffle céleste de la religion en avait chassé les criminelles pensées. Il ne pouvait supporter l'affreuse idée que son père quitterait la vie sans avoir vu son fils qu'il ne connaissait pas encore, et sans apprendre quelle était la lumière qui l'avait fait sortir hors du sentier dans lequel il s'était égaré.

Le jour fatal approchait.

Edmond avait passé la nuit avec son père dans les exercices de dévotion auxquels se livrent ordinairement les condamnés. Edmond, à la faible lueur d'une lampe qui les éclairait, lisait dans une bible les passages qui convenaient à la situation dans laquelle se trouvait son père.

— Monsieur, dit David, je pense en ce moment qu'il est une personne que j'aurais bien désiré voir avant ma mort, c'est ma femme. Je ne vous en avais jamais rien dit jusqu'à cette heure, mais j'espère que vous lui avez parlé de moi d'une manière favorable, afin qu'elle puisse oublier les peines que je lui ai causées.

— Ma mère, s'écria Edmond, est à genoux ce soir, priant Dieu pour vous et joignant ses prières à celles de votre fils.

— David respirait à peine tant son cœur était violemment agité, et ne pouvait articuler une parole que ses sanglots étouffaient.

— Mon père, s'écria Edmond en se jetant à ses pieds.

— David releva son fils et le serra contre son cœur. Ses larmes se firent jour; il pleurait comme un enfant.

Au bout de quelques minutes, David se remit un peu et il put entendre avec calme l'histoire de la vie d'Edmond.

Lorsque le jeune ministre acheva son récit, les ombres de la nuit commençaient à se dissiper; le jour apparaissait par degrés, et David ne put penser qu'en frémissant, que dans quelques heures, il faudrait faire ses adieux à la vie, et quitter son fils pour jamais. Il supplia Edmond de ne pas l'abandonner et de vouloir bien l'accompagner jusqu'à l'échafaud. Toute douloureusement pénible qu'était cette tâche pour un fils, Edmond ne put se refuser à la demande de son père.

— L'heure sonna.

— David était prêt; le bourreau l'était depuis longtemps.

Edmond marchait à côté de son père. En traversant une des cours qui conduisaient à la place des exécutions, David s'arrêta.

— Mon fils, ce fut à cette place même que je te vis pour la première fois; ta mère te tenait dans ses bras, et te présentait à mes lèvres en me priant de l'embrasser. Ce fut le premier baiser que je te donnai, reçois ici mon dernier, et si je puis espérer en mourant que le ciel m'accorde une grâce, je désire que tes enfants adoucissent les derniers instants de ta vie, comme tu adoucissais les miens en ce moment... En achevant ces mots, il serra Edmond sur son cœur et l'embrassa, puis il s'avança d'un pas ferme au supplice.

Quelques instants après, David avait satisfait à la loi de Dieu et à la justice des hommes. — *Propagateur du Pas-de-Calais.*

HYPOTHEQUE SUR UN BRIGADIER.

C'était un beau jeune homme de vingt-deux ans, ayant le diable au corps, aimant la bonne chère et les aventures. Il se fut brulé à mort avec son père, si celui-ci eût voulu l'empêcher de courir, de courtoisier, de faire des dettes.

Du reste, honnête garçon. Au milieu de ses folies, de ses débauches, de ses parties fines, un beau jour jour il apprend que les Belges sont en pleine insurrection, que juillet a des imitateurs, que le roi Guillaume est en fuite.

Oh! oh! se dit-il, il faut que j'aie donné un coup de main à ces gaillards? Muni de quelques mille francs soutirés à son père, il va vendre la diligence, il arrive à Bruxelles.

Peu de temps après il n'avait plus le sou mais il était major.

C'est quelque chose qu'un titre, l'argent vaut mieux encore. Un major ne peut pas vivre comme le premier venu, surtout quand il est habitué à faire des siennes.

Quand on est pauvre d'écus il faut être riche en crédit; le major se fit ouvrir un compte dans le plus riche hôtel de la ville.

Il avait à son service un estimable brigadier, non moins fou que son chef, non moins gueux.

Les voilà installés, vivant bien, mangeant, buvant, s'occupant du salut de la Belgique, de la juste répartition des impôts, de l'abolition de la contrainte par corps, et sablant le lambic et le furo au triomphe de la liberté. Au bout de deux mois, le major devait 4,000 fr.

Le maître d'hôtel se lassa de demander le remboursement de ses avances; le major prit congé du maître d'hôtel pour aller demander de l'argent à qui de droit, laissant pour gage de son prochain retour, le brigadier, son compagnon d'exploits et d'orgies.

Le brigadier continuait à lui seul le train de vie auquel l'avait habitué son major; cela augmentait furieusement la créance primitive.

On se lasse de tout: le maître d'hôtel pria le brigadier d'aller rejoindre son maître.

Puis ce fut la femme, puis ce furent la fille, le frère, l'oncle, le cousin, toute la longue famille de parents et de collatéraux, qui tombèrent à ses pieds et lui dirent:

« Partez, de grâce, ne ruinez pas mon mari, ne ruinez pas notre père, mon frère, mon neveu, mon cousin; car il serait mal à vous de réduire à zéro notre fortune présente, notre héritage à venir. »

Le brigadier se trouvait assez bien du régime; il leur répondit:

« Pour qui me prenez-vous? Je suis un honnête homme. Le major m'a cru digne de représenter la somme qu'il vous doit. De votre côté, vous avez en d'innombrables égards et j'en ai eu partant vous enlever la seule garantie qui vous ait été octroyée... Du tout, du tout, je resterai jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu que vous soyez soldés. Il ne sera pas dit que j'aurai fait à l'honneur. »

Pour mettre un terme à la dette de ces deux étourdis, l'hôte ne trouva qu'un moyen: il paya la diligence, il remit au brigadier une quittance en bonne forme, et aussi l'argent nécessaire pour revenir à Paris où il retrouva le major, et où ils firent de nouvelles folies; il se sent maintenant tous les deux à Saint-Pélagie.

Cette petite historiette est à l'adresse des maîtres d'hôtels qui prennent hypothèque d'un major sur un brigadier.

(L'Entr'acte.)

APRÈS VOUS S'IL EN RESTE.

On répète que l'homme est une créature indéchiffable; moi, je le connais, l'homme, vous le connaissez aussi, vous. Qui est-ce qui ne sait pas son genre humain, moi ne dis pas sur le bout de son doigt, du moins fort agréablement, et de manière à en causer en société? Ce qu'on ne connaît pas aussi bien, c'est le chien.

La chose est concevable.

Pour étudier l'homme, nous avons l'histoire, les voyages, le théâtre, les romans, la cour d'assises, les galères et les prix Monthyon, et puis l'expérience de tous les jours, et puis encore bien d'autres sources d'enseignement. Quant au chien, vous n'avez sur lui que des notions très superficielles, presque fortuites; pour se trouver à même d'observer, il faudrait être ou garde-chasse, ou religieux sur le mont St. Bernard, ou aveugle, ou berger, ou teneur sur le Pont-Neuf, ou vieille rentière. Mais le garde-chasse qui crie: *rapport!* Le religieux qui sauve des malheureux ensevelis sous la neige, l'aveugle qui met son œuille dans la gueule de son caniche et lui allonge un coup de bâton quand il s'approche de trop près du ruisseau ou d'une voiture; ceux-là se servent du chien, l'apprennent plus ou moins, mais l'étudient faiblement, et surtout ne communiquent pas au public le résultat de leurs observations.

Qui veut écrire la monographie du chien? Ce n'est pas moi; mais j'indiquerai plus tard le plan de l'ouvrage; et en attendant, je vous raconterai, pour fournir mon contingent, un fait que j'ai vu, de mes propres yeux vu. Gardez-vous de croire que j'aie supposé, commenté, interprété, deviné; non, j'ai vu.

Mais, préalablement, rappelez-vous ces types de bons serviteurs, comme le Caleb de Walter Scott, comme Richie Monipiles du jeune Nigel. Imaginez, et ce ne sera pas difficile, un pauvre diable flanqué d'un second qui n'a pas voulu l'abandonner aux jours de la détresse: figurez-vous ce serviteur faiblement pourvu de facultés intellectuelles, avare de démonstrations, d'une enveloppe commune et grossière, d'un caractère morose, dévoué sans enthousiasme, mais dévoué parce que... il n'a qu'une seule idée, un seul sentiment, celui-là.

Vivent les gens bêtes pour nimer; le contraire est vrai aussi, mais ma proposition subsiste.

J'ai donc vu, l'autre jour, un serviteur de la façon de celui que je viens de vous dépeindre; le mien était quadrupède et à longs poils, tacheté de blanc et de noir, coussin germain de cet autre que Vaillard a placé dans le *Convoi du pauvre*.

Un aveugle, qui sans doute déteste les Quinze-Vingts, je ne suis pas trop pour ça, moi, mais qui savait fort bien que la mendicite est interdite, s'était placé avec son caniche dans un lieu écarté; je vous dirais la place, si je ne craignais d'être dénoncé. L'aveugle était lent à venir: homme et chien avaient faim et patientaient. Enfin vient une vieille servante du voisinage, elle apporte à l'aveugle, non pas de l'argent, mais du pain et quelques restes de mets. Moi, je m'arrête machinalement, et regarde; l'aveugle se met bien vite en besogne; un sourire furtif glisse sur son triste visage. De son côté le chien tressaille, s'approche, le voilà comme en arrêt, se léchant le museau. La première bouchée... le vieillard la présente à son chien; ce procédé m'étonne, me touche, mais ce qui me surprend bien davantage, c'est que le caniche reste immobile et n'accepte pas.—Eh bien! Azor, tu n'es donc pas en appétit, mon vieux? Pourtant il y a longtemps...—Azor répond par un léger frisson, par un petit bruit qui semble dire, diable! bourgeois, ne me faites pas flatter ça, quand je ne dois absolument être servi qu'après vous.—Tu n'en veux pas, reprend l'aveugle...—adieu! —Et il mange.

Quelques secondes après, je vois le maître tendre une nouvelle bouchée à Azor, qui la lappe gloutonnement.

—Allons donc, capricieux! dit l'aveugle.

Le pauvre Azor n'était pas même, compris de son maître.

F. G.

De la Gazette de Québec.

Les journaux d'Halifax et du Nouveau-Brunswick du 18 du courant sont arrivés ce matin. Le *Lapeing*, paquebot anglais de mai, y arriva le 17 après 36 jours de traversée.

On dit que son excellence le gouverneur-chef a remis son voyage au chemin de fer de Kennebec et aux townships jusqu'à l'arrivée de la malle de mai de Falmouth, par laquelle il a été expédié des dépêches du bureau colonial le 9 ultim. La malle est arrivée à Halifax le 17 du courant, et hier à Québec, où elle a été déchargée à une heure p. m.

La Gazette adopte la 3e résolution de la chambre négée le 5 déc. 1828; et sans prononcer sur le montant d'une liste civile permanente que la chambre peut octroyer en surveillant et contrôlant.

« toute le revenu public prélevé dans cette province, » elle révoque son opinion de la note ingratitudinelle de la chambre, et surtout des chicaneries qui ont agité la 7e résolution de la même série, qui, et que la feuille, résolulement omet sans doute comme « journaliste honnête. »

« 7. Résolu, que c'est l'opinion de ce comité, que lorsque cet arrangement aura été effectué, et que le consentement de cette chambre, sera expédié de rendre le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou l'administrateur du gouvernement, les juges et les conseillers exécutifs indépendants de la vote annuel de la chambre, et ce au montant des salaires qu'ils reçoivent maintenant. »

La nouvelle proposition à une liste permanente émise dans le message du 25 février 1831, au montant de £19,500 stg. devait être refusée, comme inexpédiente et contradictoire au rapport des Communes; mais la chambre fit plus: au lieu de renvoyer sa promesse dans la résolution ci-dessus citée, elle attaquait, le 12 mars, la constitution, et se déclara par un conseil électif. Nonobstant cela, lord Goreier prit sa dépeche du 9 juillet 1831, accorda presque tout ce que demandait la chambre, et le parlement anglais révoqua la loi, et en mit les revenus à la disposition de la législature.

La session suivante 1831-2, la chambre agréa le bill sur les fabriques. Lord Aylmer, le 21 janvier, communiqua la demande d'une liste civile de £5,000 analogue en quelque sorte à celle que la chambre avait adoptée le 5 décembre 1829 par la 7e résolution ci-dessus citée; le secrétaire civil, le secrétaire provincial, le procureur du roi et le solliciteur-général y étaient opposés. La chambre se refusa à cette demande le 31 janvier, sans donner ses raisons, et sans contredire à la réponse.

Depuis, des difficultés et des intérêts, en grande partie personnels, sont venus aggraver les différends, et ont mené à la réintégration de la micro-patrie dans ses prétentions aux argens de la loi.

C'est sans doute par une méprise que la feuille résolulement, si éminemment exacte, dit que la dernière liste civile (£5,000) qu'a demandée le gouvernement montait à une vingtaine de mille livres; peut-être est-ce aussi pour faire preuve qu'elle est « journaliste honnête, » ou encore exposer « une des impostures les plus grossières. » Nous attendons d'elle toute la vérité sur la liste civile du Nouveau-Brunswick.

Des dépêches adressées au gouverneur en chef, du bureau colonial le 8 ou 9 mai lui sont parvenues hier par la malle anglaise. On assure qu'elles sont sans importance. Il est probable que la prochaine malle fournira quelques renseignements quant aux démarches à suivre sur le paiement des officiers publics. Il nous paraît très probable que ces officiers exclusivement, qui ont été octroyés payés hors des argens prélevés sur la loi Geo. 3 le seront de nouveau sous peu. Quant aux dépenses générales, celles de la législature et autres, elles resteront sans être payées jusqu'à la prochaine session, et si les difficultés continuent, comme il est vraisemblable, elles pourraient bien aller à une époque plus reculée.

Nous apprenons que son excellence doit visiter l'établissement de Quarantaine avant de laisser Québec.

Des lettres particulières de Londres mandent sur bonne autorité, que M. Morin s'était sérieusement compromis devant le comité de la chambre des communes, pendant un de ses premiers interrogatoires, et qu'il reçut une assez verte réprimande.

La revue annuelle de la milice a eu lieu avant-hier. Beaucoup de miliciens ont manqué d'y assister, quoiqu'il s'agisse d'une demi-heure de temps, ce qui n'est pas un bon grand sacrifice, et ce que l'on devrait toujours faire comme un acte d'obéissance à la loi. Les hommes du feu se sont considérés comme non comptés quoique la loi fut expirée et qu'il n'existât aucune exemption.

A St. Nicolas, mardi soir, vers dix heures, une maison et une grange (qui n'étaient pas occupées) appartenant à M. Paul Vermette, marchand de Québec, ont été consumées par le feu. Il n'y a pas de doute que cette incendie a été causé par un incendiaire, attendu que deux bâtiments, qui étaient considérablement éloignés, ont pris en feu en même temps.

CORRESPONDANCE

Pour l'Ami du Peuple.

MM. LES ÉDITEURS,

Les mêmes patriotes qui avaient ordonné que le 21 mai serait observé comme jour de deuil pour tous les Canadiens, viennent d'instituer un jour de *Fête Nationale*; Jusqu'ici, le nombre des jours mauvais pour les patriotes avait fait pencher la balance; pas un jour de réunion de fête et de joie, ils veulent racheter ces jours sinistres, et rétablir l'équilibre. Réunis au nombre d'environ 60, ils ont choisi St. Jean Baptiste pour patron de cette fête, l'ont prié de prêter l'oreille à leurs vœux, de prendre sous sa protection les destinées chancelantes de la patrie, et de soutenir leurs bras lorsqu'ils lèveraient pour combattre pour elle! Aussi depuis ce jour, les patriotes ne se saluent plus que par « bonjour Jean Baptiste. »

Il n'est pas difficile de prévoir, M. l'Éditeur, que cette fête, comme toutes les autres des patriotes ne se célébrera que par un petit nombre d'entre eux et ne sera jamais que la fête d'une soixantaine de *Gros-Jeans*. Le peuple Canadien a toujours reconnu à sa tête et pour protecteurs St. Joseph et St. François Xavier les deux patrons du pays, et ne voudra pas de St. Jean Baptiste que prétend lui imposer, sans son aveu, une insupportable minorité, une soixantaine de *Jeun-Fesse*.

Patrick, Pat, Paddy, chez les Irlandais, John Bull chez les Anglais, etc. sont un ridicule et sans objet une insulte donnée à ces peuples par d'autres; et ici quand on veut ridiculiser un natif du pays on l'appelle « un Jean Baptiste » et les patriotes en adoptant ce nom, consacrent par une faute ridicule et une insulte à eux-mêmes et à leurs compatriotes; et tout cela est l'ouvrage d'une soixantaine de *Jeun-Fesse*.

Plusieurs personnes, M. l'Éditeur, se sont dit: pourquoi les patriotes avaient-ils choisi St. Jean Baptiste préférentiellement à tant d'autres? C'est que St. Baptiste ayant eu la tête tranchée par l'ordre du roi Hérode, les patriotes espéraient en lui pour leur salut, et un jour la leur, s'ils en ont, toutefois avec cette différence que St. Jean Baptiste subit la mort bien innocemment

sans doute, au lieu que la tête des patriotes tombait peut-être avec justice.

J'avais préparé, M. l'Éditeur, un petit couplet pour la fête des 60 patriotes, que je devais chanter le bouquet à la main; mais comme bien d'autres qui avaient souscrit à cette fête nationale et qui, pour des raisons qui avaient pour but la décence sont restés chez eux, je ne m'y suis pas rendu, de sorte que mon couplet n'a pu figurer à côté des leurs. Quoique cette fête soit passée, les patriotes me permettent sans doute de le leur chanter, et de les assurer en même temps que la grande majorité de mes concitoyens le chantent avec moi:

Ain: Quand la mer rouge apparut.

Avez-vous pris pour patron Jean l'Évangéliste,

On bien portez-vous le nom De St. Jean Baptiste?

Prenez toujours ce bouquet, Car en toujours il fut fait

Pour des Jean, Jean, Jean, Pour des fous, fous, fous, Pour des Jean, pour des fous, Pour des Jean, Jean, F....

Ne passons pas outre.

A. B.

M. l'ÉDITEUR,

Auriez-vous la bonté de me dire pourquoi dans le célèbre banquet de la St. Jean Baptiste, le digne président de cette assemblée a omis un toast qui me semble très national? et qui aurait du trouver place dans une fête Canadienne, celui-ci:

« Aux braves de Backets Harbour! »

A. M. U.

Pour l'Ami du Peuple.

Double rétractation de Pierre Papineau habitant de la paroisse Sainte Rose, cousin de l'honorable Orateur de la chambre d'Assemblée, etc.

MM. LES ÉDITEURS,

Le correspondant anonyme de Ste. Rose dans la Minerve de lundi dernier, tout glorieux que les explications qu'il a données à Pierre Papineau (sans dire lesquelles) aient engagé celui-ci, à faire publier une seconde rétractation que nous supposons extorquée, avance hardiment que cet individu a été trompé par M. Filiatrault, sans dire comme la plupart de ses copartisans ce en quoi il a été trompé.

Quant à nous, nous publions maintenant les faits, et nous laissons au public impartial à décider, si ce que nous avons dit de Pierre Papineau pour le convaincre de la vérité des mensonges et de la fausseté. Les voici:

Pierre Papineau nous ayant dit qu'il avait signé la requête patriotique, nous lui avons demandé quelles raisons on lui avait allégué pour l'engager à signer cette requête? Sa réponse fut: qu'on avait pris sa signature, en lui disant: « qu'on ne voulait pas de changement, que l'on voulait rester comme nous étions, et ne pas agir comme les loyaux sujets qui voulaient des changements dans la constitution. » Si ce sont les moyens dont on s'est servi (avons nous répliqué), pour vous faire signer cette requête; on vous a certainement trompé: car c'est changer la constitution que de rendre le conseil législatif électif, c'est changer le gouvernement établi par l'acte de 1791 qui met les conseillers à la nomination du roi, que de les rendre éligibles par le peuple comme les représentants de la chambre d'Assemblée. Nous avons exposé en outre au dit Pierre Papineau qu'il existait certainement des griefs et des abus dans le gouvernement; mais qu'on pouvait fort bien les redresser et en obtenir le remède, sans rendre le conseil électif; qu'on pouvait aussi faire des représentations sages et modérées à la mère-patrie, sans la menacer de se soulever, si elle n'acquiesçait pas à la demande des Colons. Nous lui avons fait voir de plus que la 50e et la 47e résolutions étaient menaçantes, insultantes et inconsidérées, et que ce n'était pas en faisant des menaces qu'on pouvait obtenir des grâces.

Enfin, nous lui avons fait voir l'absurdité qu'il y avait, de faire signer une requête par des enfants en bas âge comme les siens âgés de 7 et 8 ans, qu'il suffisait que le père signât et qu'il le faisait pour lui et ses enfants mineurs.

A toutes ces raisons Pierre Papineau n'a rien objecté, il a avancé sincèrement que si les choses étaient ainsi, il avait été induit en erreur, et qu'il autoriserait M. Filiatrault en présence des deux autres sous-signés, de publier sa rétractation.

Voilà MM. les Éditeurs des faits véridiques. Si P. Papineau ôse les nier, il est un fourbe et un trompeur.

Quant à la prétendue justice d'après le correspondant obscur de la Minerve, que Pierre Papineau est dit vouloir exercer contre M. Filiatrault, comme ayant été trompé par lui, il n'en a jamais été question, et le correspondant aidé de son mentor, s'est grossièrement trompé en faisant un avancé; et si nous ne craignons de lui déplaire, nous lui dirons qu'il a m....

JOSEPH PARISAU,

JOSEPH HAMELIN,

P. J. FILIATRAULT, N. P.

St. Martin, 2 juillet 1834.

MM. LES ÉDITEURS,

Il faut que le correspondant dont parle la Minerve, dans son numéro du trente juin dernier, au sujet des signatures de la requête loyale, à St. Eustache, connaisse bien peu les propriétaires de cet endroit ou soit un menteur fiéfi, pour oser avancer que, parmi les signataires, il n'y a que 42 propriétaires, tandis qu'il s'en trouve plus de 200 dont 194 sont des chefs de familles résidents, et plusieurs très riches, et tous très respectables, et pour preuve de cet avancé, nous reproduisons les noms de ces 194 propriétaires, chefs de famille propriétaires.

Jean Bte. Labrosse, Augustin Sanche, Joseph Lagarde, Pierre Leblais, Abraham Giroux, Jean Bte. Leblanc, Joseph Leblais, Alexis Sépin, Joseph Rastorette, Antoine Labrosse, Etienne Rastorette, Gabriel Brousseau, Joseph Légal, Jean Bte. Renaud, Jean Bte. Laurin, Jean Bte. Spénard, Jean Bte. Leblais, Joseph Beauchamp, Jean Bte. Bergeron, fils, J. Duquette,

Charles Mondoux, Jean Bte. Brayer, Bénédict Lachance, Joseph Neveu, père, Joseph Neveu, fils, Charles Morin, Basile Darboux, Pierre Vanier, Joseph Monseau, Louis Tasse, Joseph Renaud, Etienne Brouleau, Michel Leblais, Jean Bte. Clément, Paul Léonard, S. Rochon, Basile Lahaie, Pierre Janvill, Jean Bte. Black, Hypolite Vanier, Louis Barcelo, Charles Tremblé, François Séguin, Toussaint Lahaie, Dominique Cardinal, Paul Lauzé, fils, Louis Normand, Michel Parent, Joseph Pagé, Jean Léonard, Augustin Châttrand, Joseph Lagarde, Clément Proulx, Luc Vandette, Jean Bte. Proulx dit Clément, ment, père, Eustache Janvill, François N. Lanthier, Alexis Laurin, Eustache Neveu, Michel Cheval, Jean Bte. Giroux, Joseph Mondoux, Charles Guindon, Théodore Banne, Joseph Lachance, Bénédict Crozier, Louis Paquette, Jean Bte. Paquette, Augustin Cancler, Antoine Lanthier, Christophe Soucier, Joseph Daoul, Antoine Giroux, Jean Bte. Proulx dit Clément, ment, fils, Joseph Dequire, François Charbonneau, André Talmer,

François Malette, Jean Bte. Laplante, père, Jean Bte. Laplante, fils, Thomas Cheval, Jean Bte. Savard, Augustin Rochon, Bénédict Lathier, Joseph Cheval, Augustin Germain, Michel Cheval, François Barbeau, Michel Charbonneau, Louis Lanthier, André Thibault, Guillaume Brayer, Jean Bte. Lalande, Antoine Charette, Thomas Janvill, Augustin Golin, Louis Cardinal, François Binette, Joseph Janvill, Pierre Leblais, François Charette, Charles Labelle, Antoine Lahaie, Isidore Cardinal, Louis Payeur, Michel Rochon, Joseph Ethier, fils, Jean Bte. Pagé, Joseph Groux, Jean Bte. Bricault, Antoine Desjardins, John Mance, William Mance, Jérôme Laher, Pierre Nadon, Jean Ouellette, Michel Lanthier, Joseph Marcotte, Jean Bte. Bourgeois, Basile Lanthier, François Filiatrault, Joseph Séguin, Thomas Manier, Joseph Richer, Charles Proulx, François Proulx, Joseph Sauve, Augustin Vandette, Jérôme Vanthomme, Benjamin Ivanette, Joseph Brousseau, Pierre Audette, Michel Charette, François Charbonneau, André Talmer,

Les suivants ont apposé leur signatures cummunes:

E. N. L. Dumon, George Philippe, A. L. De Bellefeuille, Paul B. Lefebvre, James Marshall, André Baume, fils, Duncan McCall, Jos. Rolel, Jacob Martin, Hubert Glosensky, Donald McCullum, J. B. Laviolette, John Oswald, Donald Clark, John Vart, Eustache Cheval, Chas. Dolbeck, James Bowie, M. D. Gabriel Lefebvre, André Richer, Donald Carmichael, T. E. Glosensky, Paul Brazeau, Stephen McKay, Léon Glosensky, Charles Dorion, William Morin, John McCall, François Poirier, Donald McCullum, fils, P. Proulx, Robert Walker, Charles Labelle, Donald McNaughton, Guillaume Paquette, William Oswald, Jean Bte. Bilon, Louis Proulx, Michel Dequire, Toussaint Goyer, James Smeaton, Pierre Goyer,

Propriétaires non mariés:

Alexander McCall, François Poirier, Donald McCullum, fils, P. Proulx, Robert Walker, Charles Labelle, Donald McNaughton, Guillaume Paquette, William Oswald, Jean Bte. Bilon, Louis Proulx, Michel Dequire, Toussaint Goyer, James Smeaton, Pierre Goyer,

Pères de familles:

François Xavier Pilon, Jean Bte. Fortinier, François Ethier, fils, John Dobie, Jean Bte. Paquin, Jean Bte. Labelle.

Cette liste a été extraite à la hâte des noms des signataires de la requête en question, il est probable qu'il s'en trouve encore un grand nombre que nous ne pouvons certifier sans informations ultérieures. Nous serions charmés que M. le Correspondant de la Minerve qui paraît si bien informé veuille bien nous indiquer combien il en trouve dans ces 194, qui ne sont pas propriétaires résidents dans le comté, afin de voir s'il en retirera plus de 42, et faire rapport à messieurs Viger et Morin; mais ce rapport, s'il est exact, sera bien différent de celui dont parle la Minerve. Je crois que la production filée par le Correspondant en question doit être curieuse, si l'on en juge par l'ignorance et la malice du son auteur.

Que le correspondant ose donc nommer des enfants de l'un et l'autre sexe au nombre de 39 qu'il dit être approuvés à notre requête.

Cet homme qui a dévoué sa signature et a dit avoir été trompé.

Ces deux auteurs qui ont aussi dévoué leurs signatures, etc. etc.

Plusieurs de St. Eustache.

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 5 JUILLET, 1834.

Déjà plus d'une fois, l'occasion des manœuvres diverses et de intrigues de nos prétendus patriotes, nous avons fait un parallèle entre leur conduite et celle des artisans des sanglantes horreurs de 93 en France; nous avons prouvé que nos petits révolutionnaires s'efforçaient de les imiter en tout et de marcher sur leurs traces. Ils se sont récriés alors, ils se sont offensés qu'on les appelât révolutionnaires, ont protesté de leurs bonnes intentions, sans prendre garde que chaque pas qu'ils faisaient, chaque acte qu'ils commettaient, était une nouvelle preuve de leurs desseins subversifs, une nouvelle assurance de leurs idées anti-sociales et confirmait de jour en jour la vérité de toutes nos assertions. Nous les avons vus par degrés s'opposer au pouvoir d'une manière indirecte d'abord et cachée, puis ensuite lever le masque, proclamer hautement ce qu'ils appellent leurs droits et ce qui n'est autre chose que leurs prétentions à la licence. Nous les avons vus lutter de front avec l'autorité, lui prodiguer les insultes et les outrages et faire tous leurs efforts pour la forcer à un coup d'éclat qu'ils désiraient et dont l'idée entraînait peut-être dans leurs plans de bouleversement; que n'ont-ils pas fait depuis quelques années pour corrompre l'opinion publique? qu'ont-ils épargné pour cet infâme but? pour cela comme pour tous leurs projets tous moyens leur sont bons; les organes qu'ils ont dans la presse périodique ont commencé dès longtemps à préparer les esprits à cet état de désordre; ils ont semé dans le public la défiance et la discorde; plus tard des émissaires ont parcouru les campagnes pour y semer le venin de l'insubordination; ils ont été jusque dans les tranquilles habitations où régnait la paix la plus parfaite, ils y sont entrés et avec eux le trouble qui suit partout leurs pas, et

et cie. il leur était, ce semble, facile de parer un coup qu'ils redoutaient tant. S'ils ont été négligents, qu'ils ne s'en prennent qu'à eux seuls, et qu'ils n'accusent pas le gouvernement d'avoir fait passer ce bill d'une manière secrète et précipitée.

Nous ne ferons pas de plus longues remarques sur les résolutions passées dans cette assemblée de la convention; qu'il suffise de dire, et tous ceux qui les liront pourront s'en convaincre, qu'elles sont plus hardies encore et plus audacieuses que toutes celles qui les ont précédées et qu'elles prouvent de plus en plus l'esprit de trouble et de révolte qui anime les membres de la convention.

Les journaux Américains ont annoncé dernièrement l'arrivée d'un présent envoyé par le gouvernement anglais aux principales bibliothèques publiques des Etats-Unis. Ce présent consiste en une collection des ouvrages importants nouvellement publiés à Londres. On estime chacune de ces collections à L. 350. On y voit entr'autres curiosités une copie du *Doomsday Book* de Guillaume le conquérant, en quatre volumes in-folio.

La Gazette de Montréal dit qu'il est tout probable que la moitié du gouvernement anglais par la voie du gouverneur en chef suffirait pour obtenir une copie de tous les livres; nous le pensons aussi et serions flattés de voir notre ville enrichie de cette précieuse collection.

Une banque nouvelle s'est établie à Toronto sous le nom de la Banque des Agriculteurs; elle est entrée en opérations.

L'élection du nouveau bureau médical pour le district de Montréal, aura lieu lundi prochain, à midi dans le Palais de Justice. L'élection du district de Québec doit avoir lieu le même jour.

Le grand comté de cette ville est parti pour Malbone, Etat de New-York, avec les titres nécessaires pour réclamer une autorité de ce pays, le nommé Lalanne, accusé de faux.

Le bazar qu'on avait annoncé à l'école du St. Jacques est définitivement remis au 24 de ce mois, le produit du bazar doit être employé au soutien de cette école où 150 enfants reçoivent gratuitement les éléments de l'éducation. Nous sommes persuadés que le public se fera un devoir d'encourager une institution aussi utile.

Un feu considérable a eu lieu à New-York, le 1er juillet à 3 heures du matin. Il a consumé trois maisons habitées par des marchands en gros et remplies d'une quantité de marchandises considérables. Ce qu'il y a de plus déplorable dans cet accident, c'est que deux pompiers ont péri et que nombre d'autres ont été blessés dangereusement.

Il paraît que les voleurs de Montréal prennent des goûts extrêmement distingués et scientifiques. Car depuis plusieurs jours leurs exploits ont eu pour objet des articles de goût et des livres. Trois vols ont été commis, l'un à la bibliothèque de ville où l'on a pris des livres et des papiers, l'autre chez M. LORRA à qui l'on a enlevé deux violons, l'autre chez M. TURTON jardinier à qui l'on a dérobé des fleurs. Il faut convenir que ce sont là des vols délicats et fashionnables.

Rien n'est paru sur le prochain numéro, plusieurs écrits ont été reçus et seront examinés.

DECES.

En cette ville, mercredi dernier, la dame d'Adam Thon, écuier, éditeur du *Satir*.

Suublement, mardi après-midi, Pierre Leblanc, écuier, de la Pointe Claire, âgé de 68 ans.

A Ste. Anne d'I. machie, le 29 juin, âgée de 69 ans 3 mois, Dame Marie Elizabeth Betty, épouse en secondes nocces de feu Abraham Richer, en son vivant marchand. Elle a succombé à une maladie de deux mois qu'elle a souffert avec résignation; elle emporte les regrets mérités d'un cercle étendu de parents et d'amis auxquels elle laisse le souvenir de ses vertus.

A la Grande Rivière, vis-à-vis les Trois Rivières, jeudi dernier, généralement regretté, Joseph Bellefleur, écuier, capitaine de milice et cultivateur, âgé de 58 ans.

Cotisations, &c.

DISTRICT DE Bureau du Greffier de la Paix. MONTRÉAL. Montréal, 1er Juillet, 1834.

AVIS: L'avis public est donné par les représentants des Livres des Cotisations qui doivent être payés pour la présente année, sous et en vertu des Actes de la 36e Geo. III. chap. 9, et de la 39 Geo. III. chap. 5, ont été déposés dans ce Bureau, où ils seront exposés pour l'inspection du public chaque jour (Dimanche et Fêtes exceptés) entre dix heures du matin et quatre heures de l'après-midi, afin que quiconque se trouverait lésé par le montant de telles Cotisations telles que fixées par les Cotiseurs pour la présente année, puisse en appeler à la Cour de Sessions Générale du Quartier de la Paix qui s'ouvrira le dixième jour de juillet courant.

24d DELISLE & DELISLE, G. P.

CITE DE MONTREAL.

SALLE DU CONSEIL DE VILLE. Montréal, 1er Juillet, 1834.

Le Soussigné Trésorier de la Corporation de cette Cité, donne par le présent A VIS PUBLIC que les Livres de Cotisation pour la présente année, sont actuellement en sa possession. Toutes personnes propriétaires de Maisons ou Emplacements etc., ou qui possèdent des voitures à ressorts des chevaux ou des charrues, et toutes personnes depuis l'âge de 21 à 60 ans qui se disposent à acquitter leur composition personnelle, sont maintenant requises de lui payer telles taxes ou droits respectés sur les dits Livres de Cotisation, de ce jour au 1er d'août prochain, à son Bureau, à la Salle du Conseil de Ville, au Palais de Justice, où il se tiendra tous les jours, depuis neuf heures du matin, jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

24d Par Ordre du Maire, P. AUGER, Trés. C. V.

VENTE PAR LE SHERIFF.

MARDI, 8 du courant à DIX heures du matin. Au ruissau Migeon, paroisse de Montréal. Une quantité de MEUBLES DE MENAGE, une DISTILLERIE complète, une MANUFACTURE DE COLLE-FORTE et une quantité de COLLE-FORTE manufacturée.

PAUL MONTANARI, Huissier. 5 juillet 1834.

AVIS.

VOLÉ dans l'Etable du Soussigné, près de l'Hôtel Mondlow, jeudi dernier, un très beau CHEVAL NOIR, âgé de huit ans, en très bon ordre, portant une longue queue et quelques taches blanches sur les flancs. Il a 14 ou 15 mains de hauteur. Une récompense sera donnée à la personne qui le ramènera ou aidera à le retrouver.

WILLIAM PERRY. 5 juillet 1834.

A VENDRE, au Magasin du Soussigné, rue St. Paul, 2,000 MINOTS DE SEL.

JOSEPH GASPARD LAVIOLETTE. Montréal, 2 juillet, 1834. 2f

SAMUEL SHAW, COUTELIER, ET FABRICANT D'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, No. 161 rue Notre-Dame-Montreal, informe respectueusement ses amis et le public, qu'il a commencé à travailler sur une échelle plus étendue dans la ligne ci-dessus et ses différentes branches. Les messieurs de la faculté qui voudraient le favoriser de leurs ordres pour des instruments, peuvent être assurés qu'ils seront faits de la manière la plus fine, avec les meilleurs matériaux, et vingt pour cent à meilleur marché qu'ils ne peuvent être achetés en Amérique.

Il sera fait une réduction considérable aux marchands et aux droguistes qui achèteront en gros.

S. S. remercie sincèrement ses pratiques de leurs faveurs passées, et les assure qu'il fera tout ce qui dépend de lui pour mériter la continuation de leur approbation. Rasoirs, ciseaux à rasoirs, canifs, ciseaux, etc. etc. de la première qualité.

Tous les articles ci-dessus étant fabriqués sous son inspection immédiate, il les garantit. Tout article qui se trouverait défectueux sera repris.

Les vieux rasoirs et autres articles dans la ligne ci-dessus, repassés et mis dans le meilleur état possible.

Toute espèce de CLINCAILLERIE EN-DOMMAGEE REPARÉE ET POLIE à des prix raisonnables.

21 juin, 1834. 3m 2f

UN MONSIEUR non marié désirerait se loger avec un enfant et une dame dans une famille respectable où l'on ne parlerait que le français, et où il ne serait pas pris d'autres pensionnaires. S'adresser à A. B. à ce Bureau.

Montréal, 25 juin 1834.

LE SERMON DE MESSIRE CADIEUX, EST A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE, Prix, 6 Sols.

52 juin.

DE GRÉ A GRÉ.

CAISSE CHAPEAUX ELASTIQUE de Londres, de Gossamer, pour l'été à très bas prix.

ISAAC AARON, 6 juin, 1834.

HOTEL D'HONDLOW, A l'entrée du canal de Lachine.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et aux personnes qui visitent Montréal, par affaire, ou pèlerinage, qu'à LOUE la grande MAISON DE BRUQUES, ci-devant occupée par Messrs. Guy Warwick & Cie, où ceux qui voudront le favoriser de leur pratique trouveront toutes les commodités, et mille autres sera éparpillée pour que ses hôtes se trouvent aussi bien et agréablement que possible. Il aura à leur disposition des VINS et des LIQUEURS de la meilleure qualité.

SILVESTER HONDLOW, fils 3 mai 1834. 1f ed

CHAPEAUX.

WILLIAM GETTES, Manufacturier de Chapeaux, au No. 21 ou 42, rue St. Paul informe respectueusement ses amis et le public, qu'il aura toujours à son magasin un assortiment complet de CHAPEAUX pour les Dames et pour les Messieurs, de la meilleure qualité, et à de très bas prix.

6 juin, 1834. 3m ed

BIJOUTERIE, ARGENTERIE, etc.

GEORGE SAVAGE ET FILS, informe respectueusement leurs amis et le public, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages, un assortiment très considérable de BIJOUTERIE de la dernière mode, montées en or et en argent, pendules à ressort, argenterie et convertis, argentés et bronzés, etc. etc.

Aussi, Attendu par les premiers bâtiments, un assortiment complet et très bien choisi de Lampes. Ces articles seront vendus à très bas prix en gros et en détail.

Montréal, 22 Mai, 1834. 1f. 5s.

Forges de St. Maurice et des Trois-Rivières.

LES Soussignés ayant été nommés agents pour la vente des ouvrages en fer et en fonte des FORGES DE ST. MAURICE et des TROIS-RIVIERES, ont maintenant à leur magasin, rue St. Gabriel, un assortiment complet de fer en barre, ouvrages en fonte de toute description.

FORSYTH, RICHARDSON & Cie. 5 mai, 1834. 1f ed

AVIS.

Le Soussigné vient de TRANSPORTER son MAGASIN au No. 17 rue St. FRANÇOIS XAVIER, dans les boutiques ci-devant occupées par Messrs. BLAND, M'VICAR & Cie. et reçoit par le *Robertson* de Greenock, un assortiment de MARCHANDISES. Attendu par les arrivages de Londres un assortiment considérable de Marchandises dont il disposera à très bas prix pour de l'argent ou à un crédit approuvé.

WM. MACINTOSH. 12 mai, 1834. 1f ed.

TIRAGE AU SORT.

LES Héritiers CADIEUX ayant fait tirer par LOTS leur TERRE située au Cîteau Barron de cette ville, se proposent d'en disposer par un TIRAGE AU SORT. Ils ont adopté un plan qui rencontrera, ils osent s'en flatter, l'approbation générale de ceux qui désireraient s'y établir.

Leur TIRAGE AU SORT offre plus d'avantage qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, d'abord parce que leurs Lots sont plus grands, et ensuite parce qu'ils ont plus de bâtisses. Il y a six Maisons, dont le moindre peut se louer L. 12 Cour, actuel par année, une autre L. 50, une autre L. 50, et ainsi des autres.

Ceux qui désireraient voir le plan des dits Lots pourront s'adresser aux Soussignés.

CHAMILEY DE LORIMER, P. CADIEUX. 27 juin, 1834. 1f

LE Soussigné reçoit par les vaisseaux du printemps un assortiment général de PAPIERES, qu'il vendra à bon marché; aussi, PAPIER BRUN, à CARTOUCHES, etc.—de 30 à 40, 26 à 41, 30 à 46, et divers autres: papiers convenables aux marchands en gros.

ROBERT WEIR, fils. Montréal, 19 Mai 1834.

FRANCIS METZLER, MARCHAND TAILLEUR, Rue St. François Xavier VIS-A-VIS LA BANQUE DE LA CITE. Montréal, 7 juin 1834. 1f

A VENDRE.

QUELQUES Caisnes TOILES PEINTES, de très jolies patrons de 21 à 24 pieds de largeur.

Aussi, Peintures de la première qualité, blanche, noir, vert, jaune, brune.

Huile de Lin bouillie et naturelle Ocre jaune et rouge de Venise. Brun d'Espagne en poudre. Plomb d'Allemagne de Baryte, mine de plomb.

2 à 4 onces. Verdes et goudron de Stockholm.

6 juin, 1834. BUCHANAN & Co. 1m. ed.

FRANCIS METZLER, MARCHAND TAILLEUR, Rue St. François Xavier VIS-A-VIS LA BANQUE DE LA CITE. Montréal, 7 juin 1834. 1f

Livres Nouveaux.

AUX BUREAU DE L'AMI DU PEUPLE Rue Notre Dame, vis-à-vis le Palais de Justice, entré par la porte de la cour, environ 500 volumes de livres de lois, de piété et d'histoire reçu par le navire *Pomona* de Londres et qui seront vendus à très bas prix.

Droit Commun de France, Loix Civiles, Œuvres de Henris, Ariès Notables, Mornacii Indigestor, Journal des Audiences, Commentaire sur la Coutume de Paris, Loix Ecclésiastiques, Journal du Palais, Ferrier sur Paris, Œuvres de Despiess, Recueil de Jurisprudence, Traité des Successions, Actes de Duplessis, Œuvres de Notoriété, Procédure du Châtelet, Procédure Civile, Œuvres d'Henricourt, Recueil de Jurisprudence, Justice Civile, L'Esprit des Ordonnances, Bibliothèque des Coutumes, Science des Notaires, Preuve par Témoignage, Traité de la Preuve, Traité de la Mort Civile, Mort Civile, Institution du Droit Français, Traité des Minorités, Minorités Tutelles, Traité des Tutelles, Code Civil, Traité du Donaire, Maximes du Droit Français, Collection de Jurisprudence, Œuvres de Pothier, Dictionnaire de Digest, Répertoire de Jurisprudence, Guvot, Emile Vencezine, Profession d'Avocat, Cession, Dictionnaire des Domaines, Cornelle Histe des Avocats, Foisier, Diction, Cinquante Livres de Digest, Do de de Pendentes, Pendent des Justeini, Thionniers, Laporte Pendent Français, Esprit du Code de Commerce, Anquetil Histoire Universel, Poésies de M. Desbordes, Gildas, Campain de l'Education, Bernard et Duffey, Malherbes, Poésies, Bouffiers do Mde. Sevignin, Euclide de Virgile, Vertot Révolutions de Suède et Portugal, Hommes Illustres, Œuvres du Comte Hamilton, La Chaudière Indienne, Stéphenon Améric du Sud, Molière, Bibliotheca Classica Latina, Loix des Bâtiments, Révolutions Romaines, Récitations, Dictionnaire de l'Ecriture Sainte, Recueil des Plantes, (splendid.) Bossuet, (splendid.) La Sainte Bible, Bitoté Joseph, Pothier, (splendid.) Massillon, Ancien Testament, Nouveau Testament, Lavater, Molière.

Aussi, 200 rames foolscap, 200 de papier à lettre, Papier de gout de couleurs etc., etc.

LECLERE ET JONES. 4 juin, 1834.

CHAMPAIGNE.

100 Paniers Champaigne à la Marque de l'Ancre, (Silvère Monseur) en ligne directe de Rheims, via Londres, par le navire *Endeavor*.

Aussi, Quelques caisses de HOCK, très supérieur, des Marques Favorites qui suivent: Rudesheim Berg, Vendages de 1811, Markburn, do de 1811, Scharlachberg, do de 1822.

Quelques caisses VIN DU RHIN.

BUCHANAN & Co. 6 juin, 1834. 1m. ed.

VIN ETC. EN BARRIQUES ET EN BOUEILLES.—A vendre aux Magasins de BUCHANAN & Co. agents pour le MARCHÉ de LONDRES, et seuls importeurs directs de CHAMPAIGNE à la marque de l'ANCRE.

VINS EN BOUEILLES.

Vin d'Oporto, d'une qualité supérieure, 6 ans en bouteilles, en caisse de 3 et 6 douzaines. Madère Vieux des Indes Orientales, en caisse de 3 douzaines.

do de des Indes Occidentales do do de L. P. Ténériffe do L. P. Ténériffe do L. P. Xérès, très supérieur, couleur d'or, do do pale et brun, do do claret en caisse de 3 doz. Chateau Margaux, Champaigne, l'Ancre, en paniers 1 doz. do de Joly do Eau-de-vie de France très vieux en caisse.

En PIRAS et BARRIQUES.

Maître de la Marque de Lewis & Co. en pipes et barriques.

Porte, en pipes, barriques et demi barriques, Xérès, en paniers, barriques et demi do Ténériffe, en pipes, barriques et demi do Vin de Canario, en barriques, Eau-de-vie de Cognac, Genièvre en barriques, Vin de Bénécarlo.

BUCHANAN & Co. 6 juin, 1834. 1m. ed.

A VENDRE.

QUELQUES Caisnes TOILES PEINTES, de très jolies patrons de 21 à 24 pieds de largeur.

Aussi, Peintures de la première qualité, blanche, noir, vert, jaune, brune.

Huile de Lin bouillie et naturelle Ocre jaune et rouge de Venise. Brun d'Espagne en poudre. Plomb d'Allemagne de Baryte, mine de plomb.

2 à 4 onces. Verdes et goudron de Stockholm.

6 juin, 1834. BUCHANAN & Co. 1m. ed.

FRANCIS METZLER, MARCHAND TAILLEUR, Rue St. François Xavier VIS-A-VIS LA BANQUE DE LA CITE. Montréal, 7 juin 1834. 1f

CHAMPAIGNE.

100 Paniers Champaigne à la Marque de l'Ancre, (Silvère Monseur) en ligne directe de Rheims, via Londres, par le navire *Endeavor*.

Aussi, Quelques caisses de HOCK, très supérieur, des Marques Favorites qui suivent: Rudesheim Berg, Vendages de 1811, Markburn, do de 1811, Scharlachberg, do de 1822.

Quelques caisses VIN DU RHIN.

BUCHANAN & Co. 6 juin, 1834. 1m. ed.

VIN ETC. EN BARRIQUES ET EN BOUEILLES.—A vendre aux Magasins de BUCHANAN & Co. agents pour le MARCHÉ de LONDRES, et seuls importeurs directs de CHAMPAIGNE à la marque de l'ANCRE.

VINS EN BOUEILLES.

Vin d'Oporto, d'une qualité supérieure, 6 ans en bouteilles, en caisse de 3 et 6 douzaines. Madère Vieux des Indes Orientales, en caisse de 3 douzaines.

do de des Indes Occidentales do do de L. P. Ténériffe do L. P. Ténériffe do L. P. Xérès, très supérieur, couleur d'or, do do pale et brun, do do claret en caisse de 3 doz. Chateau Margaux, Champaigne, l'Ancre, en paniers 1 doz. do de Joly do Eau-de-vie de France très vieux en caisse.

En PIRAS et BARRIQUES.

Maître de la Marque de Lewis & Co. en pipes et barriques.

Porte, en pipes, barriques et demi barriques, Xérès, en paniers, barriques et demi do Ténériffe, en pipes, barriques et demi do Vin de Canario, en barriques, Eau-de-vie de Cognac, Genièvre en barriques, Vin de Bénécarlo.

BUCHANAN & Co. 6 juin, 1834. 1m. ed.

A VENDRE.

QUELQUES Caisnes TOILES PEINTES, de très jolies patrons de 21 à 24 pieds de largeur.

Aussi, Peintures de la première qualité, blanche, noir, vert, jaune, brune.

Huile de Lin bouillie et naturelle Ocre jaune et rouge de Venise. Brun d'Espagne en poudre. Plomb d'Allemagne de Baryte, mine de plomb.

2 à 4 onces. Verdes et goudron de Stockholm.

6 juin, 1834. BUCHANAN & Co. 1m. ed.

FRANCIS METZLER, MARCHAND TAILLEUR, Rue St. François Xavier VIS-A-VIS LA BANQUE DE LA CITE. Montréal, 7 juin 1834. 1f

CHAMPAIGNE.

100 Paniers Champaigne à la Marque de l'Ancre, (Silvère Monseur) en ligne directe de Rheims, via Londres, par le navire *Endeavor*.

Aussi, Quelques caisses de HOCK, très supérieur, des Marques Favorites qui suivent: Rudesheim Berg, Vendages de 1811, Markburn, do de 1811, Scharlachberg, do de 1822.

Quelques caisses VIN DU RHIN.

BUCHANAN & Co. 6 juin, 1834. 1m. ed.

VIN ETC. EN BARRIQUES ET EN BOUEILLES.—A vendre aux Magasins de BUCHANAN & Co. agents pour le MARCHÉ de LONDRES, et seuls importeurs directs de CHAMPAIGNE à la marque de l'ANCRE.

VINS EN BOUEILLES.

Vin d'Oporto, d'une qualité supérieure, 6 ans en bouteilles, en caisse de 3 et 6 douzaines. Madère Vieux des Indes Orientales, en caisse de 3 douzaines.

do de des Indes Occidentales do do de L. P. Ténériffe do L. P. Ténériffe do L. P. Xérès, très supérieur, couleur d'or, do do pale et brun, do do claret en caisse de 3 doz. Chateau Margaux, Champaigne, l'Ancre, en paniers 1 doz. do de Joly do Eau-de-vie de France très vieux en caisse.

En PIRAS et BARRIQUES.

Maître de la Marque de Lewis & Co. en pipes et barriques.

Porte, en pipes, barriques et demi barriques, Xérès, en paniers, barriques et demi do Ténériffe, en pipes, barriques et demi do Vin de Canario, en barriques, Eau-de-vie de Cognac, Genièvre en barriques, Vin de Bénécarlo.

BUCHANAN & Co. 6 juin, 1834. 1m. ed.

FRANCIS METZLER, MARCHAND TAILLEUR, Rue St. François Xavier VIS-A-VIS LA BANQUE DE LA CITE. Montréal, 7 juin 1834. 1f

VIN ET EAU DE VIE.

A Vendre par les Soussignés,

72 pipes et barriques eau de vie de Cognac et Bordeaux.

23 pipes, 11 barriques et 15 quarts vin du Madère de Newton, Gordon et Cie et autres.

8 demi-quarts vin de Malmesey et Sercial

23 pipes, 21 barriques et 21 quarts vin vieux de Ténériffe, P. de L.

91 pipes et 18 barriques vin supérieur de Porto, de Figueiras et d'Espagne.

219 caisses vin supérieur en bouteilles, consistant en Champaigne, Bordeaux, Porto, Madère et Andalousie.

64 pipes et 40 barriques Vinaigre du Bordeaux et commun.

68 caques port de Londres en bouteilles.

5 caisses chandelles de Ciro à patentes de 4 et 6 à la livre.

50 caisses vinaigre, Capres et Olivier.

250 caisses empois de 36 lbs. chacune.

32 rouleaux câble goudronné, de 1 1/2 à 5 pouces, et de 120 et 130 brasses.

6 paniers filtres, unis et figurés, et avec paniers, colorés et blancs, de 2 à 9 gallons.

10 whiskey du Canada.

10 boucans sucre raffiné.

16 quarts et 23 sacs cassonade blanche des Indes Orientales.

Et leur assortiment accoutumé de Marchandises Sèches, Epiceries, etc., etc.

PETER MCGILL & Cie. 27 mars, 1834.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES,

42 pipes et barriques eau de vie de Cognac, de Bordeaux et d'Espagne.

16 pipes et barriques genièvre de Hollande.

12 do do vin de Madère.

3 barriques vin d'Andalousie supérieur.

70 pipes et quarts do commun.

41 pipes vin de Ténériffe, L. P. L. M. et de cargaison.

12 quarts vin doux de Malaga.

11 pipes et barriques vin de Porto.

80 pipes vin du Bénécarlo et d'Espagne rouge.

9 barriques vin clair de St. Emilion.

Quelques caisses vin supérieur en bouteille, consistant en Cherry, blanc et rouge de Gowers, vin blanc de L'olive, Branne, Monton et St. Julien et vin de Porto.

10 caisses excellent, eau de vie de Cognac pale et vieux, d'une douz. chacune.

Porter d'Elbert et bière forte de caisses en 3 et 4 douzaines.

12 boucans sucre raffiné.

Sucre de l'île Maurice et Sucre Candi, Gengembre.

Sucre de l'île Maurice et Sel de table.

Empois de Polono, pierres lisses, cire blanche, coupeuse en barils de 2 et 3 quintaux.

8 tonnes mine de plomb, plomb à patentes, Cartes à jouer, Ligneux.

Peinture blanche, brune et d'autres couleurs.

Rouge de Venise en poudre, etc.

DE PLUS,

20 tonneaux fer No. 1.

HART LOGAN & Cie. 26 avril, 1834.

MAGASINS DEPICERIES, VINS, LIQUEURS, PORTES, etc.—No. 90 Rue Notre-Dame.—W. FARQUHAR informe respectueusement ses pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment étendu de toutes espèces de marchandises dans sa branche de commerce, par les derniers arrivages, consistant en

Sauces, Eau de vie, vin gai de Hollande, véritable esprit de la Jamaïque, rum, etc. Sucres, nouveau fruits, etc. etc.

Il garantit le tout comme étant de la meilleure qualité. Et il vendra à aussi bas prix que qu'il se soit à Montréal.

Aussi, Il vient maintenant de recevoir une quantité de meilleurs jambons d'Irlande d'une qualité et d'un goût exquis.

9 juin, 1834.

LIQUEURS ET EPICERIES.

Le Soussigné a reçu, par les derniers arrivages de Londres, son assortiment accoutumé de MARCHANDISES, très propre à l'usage des familles. Ces articles ayant été choisis avec un soin particulier, ils peuvent être recommandés avec confiance.

Marinades et sauces de toute sorte.

Moutarde de Pittman, particulièrement recommandée.

Poudre de coriandre.

Macaroni et vermicelle.

Fromage d'Angleterre.

Citrons confits et oranges.

Sucre raffiné de Londres.

Chocola et pâte de cacao.

Raisins, figues, amandes, noix, etc.

Epices de toutes sortes.

Chandelles de spermacetti et de cire.

Sauces de toute qualité.

Cartes à jouer, (Mogul).

Vins d'Oporto, de Madère, et Xérès.

Ténériffe, en bouteilles et en barriques.

Champaigne, Claret, Hock et Hermitage.

Aussi, A VENDRE EN GROS,

35 tonnes charbon de la Jamaïque.

40 do do des Iles sous le Vent.

10 pipes eau de vie de Cognac.

8 do do de Bordeaux.

25 do genièvre de Hollande.

15 do vin d'Oporto.

5 do Madère L. P. très vieux.

20 barriques Xérès.

15 pipes Ténériffe.

20 boucans sucre raffiné double.

15 do cassonade.

40 do raisins.

200 boîtes du Muscat.

50 do do de Valence.

100 do chandelles.

50 do savon.

15 barils tabac en torquette.

15 ballots papier à enveloppe.

50 boîtes chandelles blanc de Balleine.

30 do savon de Windsor.

30 sacs poivre noir.

15 do piment.

20 do café.

50 boîtes empois.

100 livres isinglass.

100 caisses oranges et citrons confits.

20 caques harangs de Lochline.

JAMES FERRIER, Vis-à-vis le Palais de Justice, rue Notre-Dame, No. 100. 6 juin, 1834. 3m ed.

DE GRÉ A GRÉ.

FERRONNERIE ET CLINCAILLERIE cuire à semelle et autres cuirs.

A. LAFRAMBOISE. 6 juin, 1834. 1f.

APPROVISIONNEMENT DE WHISKY.

d'une qualité supérieure constamment à vendre par

JOHN & WILLIAM MOLSON, Brasserie, Faubourg de Québec, N.B. Le plus haut prix décerné pour toute espèce grains.

29 Mai 1834.

A VENDRE.

UNE MACHINE A CARDER, très supérieure, complète et en excellente ordre. S'adresser au bureau de l'Ami du Peuple.

19 juin, 1834. 1f 2f

MEUBLES FRANÇAISES supérieures à vendre. S'adresser au bureau de Messrs. H. JONES & Cie. au Canal. 5 juillet, 1834. 1f. 1s.

MEUBLES FRANÇAISES supérieures à vendre. S'adresser au bureau de Messrs. H. JONES & Cie. au Canal. 5 juillet, 1834. 1f. 1s.

MEUBLES FRANÇAISES supérieures à vendre. S'adresser au bureau de Messrs. H. JONES & Cie. au Canal. 5 juillet, 1834. 1f. 1s.

MEUBLES FRANÇAISES supérieures à vendre. S'adresser au bureau de Messrs. H. JONES & Cie. au Canal. 5 juillet, 1834. 1f. 1s.

MEUBLES FRANÇAISES supérieures à vendre. S'adresser au bureau de Messrs. H. JONES & Cie. au Canal. 5 juillet, 1834. 1f. 1s.

Ventes par Encan.

PAR J. D. HONDLOW & CO.

Vente de Cuir, Souliers, etc.

SAMEDI prochain, le 5 du courant, aux Magasins des Soussignés, sera vendu, sans réserve, un assortiment considérable de CUIRS, SOULIERS, etc. consistant en

Cuir Anglais à harnois, dito à bride, à selle, à souliers, à bottes, à semelles, etc.

ET,

200 paires de SOULIERS de la meilleure qualité.

Les effets ci-dessus sont de la meilleure qualité, ayant été choisis par un bon connaisseur. Les personnes qui désirent acheter sont priées de venir examiner ces articles.

La vente à DEUX heures.

J. D. HONDLOW et Cie. 2 juillet.

PAR S. S. BRIDGE.

Aujourd'hui, Samedi, le 5 du courant, au Magasin du Soussigné. Un assortiment de Fayence, tiroirs d'Epicerie, boîtes à thé, quart et barils, etc., etc.

Une grande quantité de Hardes, Marchandises Sèches, etc.

La vente à UNE heure.

S. S. BRIDGE. 5 juin, 1834.

BAZARD DE MEUBLES.

A Prochaine vente aura lieu LUNDI le 7 du courant. Une quantité de MEUBLES DE MENAGE neuf et de seconde main verres, fayence, ustensiles de cuisine, etc.

La vente à UNE heure.

S. S. BRIDGE. 5 juillet, 1834.

MARCHÉ D'ANIMAUX VOITURES, ETC.

Rue de Gill.

A Prochaine vente aura lieu MARDI prochain le 8 du courant. Une grande variété de Voitures, Chevaux, Vaches, Harnois, etc.

Aussi, Une paire de superbes Chevaux noirs, Américains, 4 excellentes Vaches à lait.

La vente à MIDI.

S. S. BRIDGE. 5 juillet, 1834.

PAR ISAAC AARON: TATTERSALL D'AARON

Au marché d'animaux Canadiens, etc.

A côté de l'Eglise Andracaine.

Rue St. Jacques.

A Prochaine vente régulière aura lieu MARDI, le 8 juillet, et il y sera offert plusieurs bons Chevaux, Vaches, Voitures, Harnois, Selles, etc. etc.

La vente à ONZE heures et demie.

ISAAC AARON, Propriétaire.

Bureau pour l'entrée des chevaux, etc. pour l'établissement ci-dessus, au No. 82, rue Notre-Dame, et à la cour, le matin des jours de vente, depuis 8 heures.

Des ventes régulières auront lieu à l'établissement ci-dessus chaque VENDREDI ET MARDI, à ONZE heures et demie. Les conditions sont comme suit:

Pour l'Entrée de chaque Lot de la valeur de moins L. 5 quinze sols.

Pour l'Entrée de chaque Lot, valant L. 5 ou plus, un schelin.

Pour tout Lot qui sera vendu, le prix d'Entrée sera remis.

Frais de Vente, un schelin par livre courant, et deux sous par livre, pour Annonce, et rien pour Emmagasinage.

Si un cheval est garanti sain, il sera donné 24 heures pour l'éprouver, et s'il n'est pas ramené dans le temps spécifié, tous les risques retomberont sur l'acheteur.

Nul Lot ne sera livré avant d'avoir été payé.

Toutes personnes pourront recevoir le montant de leurs ventes, (s'il n'y a pas de garantie), le lendemain matin de la Vente, excepté les personnes de la campagne, qui pourront recevoir leur montant immédiatement après la Vente.

Le montant pour les Chevaux garantis sera payé à l'expiration de 24 heures, à dater de la vente.

Nul Lot ne sera entré après que la Vente sera commencée, à moins qu'il n'appartienne à des personnes de la campagne, qui n'auront pas d'entrée extra à payer.

On nourrit à l'Ecurie à un prix raisonnable les Chevaux que les personnes de la campagne voudront envoyer pour être vendus.

ISAAC AARON, Propriétaire. 3 mai 1834. 1d

UN BEL assortiment de VESTES de velours de soie, de valencia, de frappe, des dernières modes de Londres.

Plusieurs caisses de Chapeaux très fins et légers dit Gossamer.—Bottines et Souliers de dames, etc. etc.

Ces Marchandises sont recommandées à l'attention publique.

Argent comptant donné pour des Pelletteries.

ISAAC AARON. 14 juin 1834. 1f ed.

BAZAR DE MEUBLES, No. 82, Rue Notre-Dame.

Le Soussigné informe le public qu'il a disposé d'une de ses spacieuses salles, pour la vente des meubles, et qu'il est maintenant prêt à y recevoir des meubles pour vente publique ou privée. Tous les effets consignés à cet établissement seront assurés contre le feu, et il ne sera rien exigé pour le dépôt.

ISAAC AARON, E. & C. No. 82, rue Notre-Dame. 21 mai, 1834.

AVIS.

L'AUTEUR d'un avisement inséré sur le SETTLER JEUDI dernier, est extrêmement mortifié qu'une pareille production ait paru. Son but était de faire un simple badinage, et l'avertissement n'aurait pas été publié si depuis quelques jours il n'avait couru des bruits que les parties étaient vraiment mariées.

Le *Satir*, la *Gazette de Montréal*, le *Vendicteur*, l'*Ami du Peuple*, le *11e dtd*, le *Daily Advertiser* et la *Minerve*, sont priés d'insérer une fois cet avisement, et quelqu'un passera dans leurs bureaux respectifs pour en acquiescer les frais.

5 juillet, 1834. 1f.

ÉCOLE ANGLAISE.

M. GUILLAUME MARQUIS peut recevoir quelques élèves. Le prix d'un quartier pour une éducation anglaise et marchande très complète est de L. 1. 10s.

Pension et Éducation L. 30. par an.

Demeure 6 10 do.

Pour lectures particulières de lecture d'élocution et de rhétorique: Dix piastres par quartier.

Utilius homini Nil est quam recte loqui.

Sa demeure est rue

AU PUBLIC.
Une Assemblée du Comité de la SOCIÉTÉ DU FEU DE MONTREAL tenue hier 27 du courant, il a été résolu :
Que le public soit respectueusement prié de ne faire aucune contribution pour ou en faveur de la Société du feu, jusqu'à ce qu'un comité de citoyens soit nommé à cet effet.
Par Ordre,
J. R. BRONSDON,
Prés. S. F. M.
29 juin, 1934.

MUSIQUE.—M. MEAD vient de recevoir une collection superbe de MUSIQUE NOUVELLE, PAPIER A MUSIQUE, INSTRUMENTS de toute espèce, dont il disposera très bas prix.
21 juin, 1934.

EXCELLENT PASSAGE A LACHINE, pour les CHEVAUX (hongres) et les JUMENTS. S'adresser au Soussigné.
E. GUY.
Montreal, 21 juin, 1934.

A VENDRE.
AUX magasins de l'AMI DU PEUPLE, rue Notre Dame, vis-à-vis le Palais de Justice, Un assortiment de livres de prières et de papeterie consistant en :
Formulaires de Prières, Semaines Saintes, Psaumes Romains, Euvres de Bossuet, Euvres de Massillon, Euvres de Bourdaloue, Sermons du Père l'Enfant, Vie des Saints, Processions, Graduels et Vespéraux, Martyrs de la foi, Instructions Chrétiennes, Journées du Chrétien, Petite journée Chrétienne, Manuel du Chrétien, Heures Nouvelles, Manuel des Paroissiens, Grand Catéchisme, Petit Catéchisme, Ancien et Nouveau Testament, Neuvaines et Canticques, Canticques des Missions, Canticques du Marcellin, Nouveaux Canticques, Heures des Dames, Heures de la Vierge, Heures du Duc de Bordeaux, Petites Heures, Grammaire de l'Homond, Dictionnaire de Nugent, etc. etc. etc.
Aussi,
Papier, foolscap de toutes les qualités, Papier, Rot, do, do, do, Papier de Couleurs assorties, Papier Maroquin et Satiné, Plumes à Ecrire, Plumes d'Acier élastique de Perry, Crayons à Dessiner, Crayons à Ecrire, Pain et Cire à Cacheter, Par-à-feu, Portefeuilles, Port folios, feuillets d'ore d'Argent, Ornements en Or, Encriers en Bronze, Ebène et Étain, Damiers, Cartes disséquées, Superbes gravures, Papier à lettres et à billets, Cartes à Visiter, Porte-Crayons en Argent et Argentés, Canifs et filets d'Ivoire, Carnets Albums, etc. etc.
4 décembre.

HOTEL DE ORR.
RUE NOTRE DAME,
Presque vis-à-vis le Palais de Justice.
MONTREAL.
15 mai, 1934. 11 ed.

A VENDRE.
LA PROPRIÉTÉ de la valeur du Soussigné, située dans la Paroisse de BLAINFINDIE, nommée vulgairement l'ACADIE, à environ 24 milles de Montréal, 9 milles de St. Jean et 6 milles du Village de Napierville. Cette propriété est très convenable pour le commerce ; il y a eu dessus un magasin depuis vingt ans, et elle est environnée des plus belles terres à blé qu'il y ait en Canada. La maison est commodément et peut aisément loger deux familles ; il y a un bureau, (office), une boutique, une cuisine et une cave à l'étage inférieur, et un salon de compagnie, une salle d'entrée, une salle à dîner, et deux chambres à coucher et une autre chambre (parlir) au second étage, et quatre chambres à coucher au 3e étage ; le tout bien fini. Il y a un grand bâtiment de pierres propre à l'emmagasinage du grain, etc. un caveau, une remise, étable écurie, un excellent puits, un grand jardin et sept arpens de terre attachés à cette propriété. On y ajoutera une terre, si l'acquéreur l'exige.
Une partie du prix d'achat sera requise en passant le contrat. Il sera donné pour le reste un crédit libéral. Il sera donné des titres satisfaisants. Pour plus de particularités, s'adresser à :
R. B. MCGINNIS.
DE PLUS,
Plusieurs bonnes terres ou fermes, dont quelques unes en état entier de culture, et d'autres en partie défrichées. Elles seront toutes vendues à des conditions raisonnables. S'adresser à :
R. B. MCGINNIS.
13 Mai 1934. 11 2f

A VENDRE OU A LOUER.
Ce grand BATIMENT, appartenant à Messrs. SOLOMON de New-York, situé dans la paroisse de Longueuil, sur les bords du fleuve, et occupé ci-devant comme manufacture de fabrique, avec une MAISON, une étable, et autres bâtiments extérieurs, et deux ou trois arpens de terre y attachés. Si la propriété est vendue, les conditions seront avantageuses à l'acquéreur. La possession en sera donnée incessamment.
S'adresser à :
E. D. DAVID,
Rue Notre-Dame,
Montreal, 23 mai 1934.

A VENDRE OU A LOUER.
CETTE belle MAISON neuve, et très bien finie No. 3 PLACE D'ARMEES. La situation est très bien connue comme étant la meilleure en ville, le premier étage, pourrait être mis en magasin pour peu de frais, laissant un local assez vaste pour loger une famille respectable.
Les conditions de la vente sont libérales, la moitié du prix d'achat à être payé en espèces, le reste en annuités, l'autre moitié payable en dix ans.
S'adresser au propriétaire Soussigné.
JOSEPH MASSON.
N. B. si cette maison n'est pas rendue avant dix jours, elle sera à louer pour une ou plusieurs années. S'adresser comme ci-dessus.
6 juin, 1934. 11.

ON A BESOIN d'une PENSION pour un jeune homme de 14 ans, employé comme commis dans une maison de commerce de cette ville. On désire le placer dans une maison où il n'y a pas de pensionnaires.
S'adresser par lettre à ce bureau, s'adressée R. B. 6 juin, 1934. 11 ed

J. MILHAU Pharmacien Chimiste No. 183 Broadway New-York, offre à des prix modérés, un assortiment complet de drogues et produits chimiques.
J. M. importe régulièrement tous les médicaments Français qui sont le plus en usage.
New-York, 23 août, 1933.

LA Société qui existait sous le nom et raison de Dr. ARNOLD ET FILS, a été dissoute d'un commun accord, le 1er juin dernier.
Les Soussignés prient les personnes endettées envers la dite Société de vouloir bien régler leur compte.
DR. ARNOLD, Place d'Armes
FRANCIS C. T. ARNOLD, M. D.
No. 6 Rue St. Gabriel.
Montreal, 11 juin, 1934. 9f es

MARCHANDISES NOUVELLES.—Par les derniers arrivages de Londres, Liverpool et Glasgow, le Soussigné a reçu un assortiment général et très considérable de MARCHANDISES DETAPE et de MODE, consistant en SOIERIES, COTONADES, LAINAGES et EFFETS.
DE PLUS,
Toutes sortes de marchandises de dentelle, voiles, gaze, etc. etc.
Ruban de Franco et d'Angleterre, d'une grande variété.
Soie des Indes, lustré, grands mouchoirs de soie fleurie, etc.
Même marchandises de toute espèce, Gants, bas et demi-bas, de soie, laine et coton, Bijouterie et articles de fantaisie de Birmingham, Un assortiment excellent et complet de boutons, soie à coudre, étoffe à vestes, serges, drills, doublure, fourrure, bretelles, cols, colliers, et divers autres articles requis par les tailleurs et les modistes.
L'assortiment ayant été acheté à des conditions favorables, et soigneusement choisi par une personne du Canada, bien au fait du marché, les marchandises seront vendues à très bas prix, pour argent comptant, ou à un court crédit.
Il sera fait des escomptes généraux aux marchands exécutant des ordres de la campagne, si l'on paie comptant, ou si l'on donne des traites payables à Montréal, en considération de ce mode de paiement, il sera accordé un plus long crédit, si on le désire.
Il sera de l'intérêt des acheteurs de s'y prendre de bonne heure, vu qu'en conséquence de l'importation très limitée de diverses espèces de marchandises de printemps et d'été il se trouvera prochainement que plusieurs articles deviendront rares, et hausseront considérablement.
ROBERT ARMOUR.
Maintenant au No. 69, rue St. Paul vis-à-vis de MM. John Torrance & Cie.
20 mai, 1934.

Tapis de Toile Cirée.
LE Soussigné a reçu un lot considérable de TAPIS DE TOILE CIRÉE, de toutes dimensions, couleurs et patrons : il s'en trouve de fleuris à l'imitation des Tapis de Turquie. Voulez-vous cet assortiment au plus bas prix, il offre d'en disposer de 1s. et 2s. par verge au dessous du prix ordinaire.
Aussi,
7 Boîtes contenant 20 douzaines de Bouquets de fleurs artificielles, de toute imitation.
ALEXIS BENOIT,
No. 249 Rue St. Paul.
10 juin

Magasin de Toiles.
Au coin de la Place d'Armes, rue N. Dame
J. ET W. ROY ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont reçu par le CHEROKEE et le ROSKOPF, leur manufacture à DUNFARM, un assortiment magnifique de nappes de masses double et simple, de toutes les grandeurs, blanche et non blanchie, serviettes de table et essuie-mains, tapis de table et de portes, des mêmes patrons, grandeurs de fil, toiles d'Irlande et d'Ecosse, toile à draps, toiles d'enfants, drills, toiles fines, toile cerise, fil de tailleur et fil de cordonier, garanti de la meilleure qualité.
Aussi,
Un assortiment très considérable de tapis de table de laine et de coton, damassés de double, toutes grandeurs et détoutes couleurs, les patrons sont plus nombreux que jamais, à l'exception d'une qualité très supérieure, toile ouvrée, essuie-mains, etc. etc. Reçu par le HARBINGER, une grande variété de marchandises, consistant en fourrages, futaines, dril de différents patrons, coton à chemises, regatta, strip, lastings bleu, noir et drab, ainsi qu'un très bel assortiment de marchandises de gout.
J. et W. Roy prennent la liberté d'appeler l'attention du public à leur magasin avant d'acheter ailleurs ; ces effets étant de leur manufacture, les acheteurs peuvent être certains d'avoir des marchandises d'une qualité très supérieure et à des prix très modérés, les manufacturiers se contentant de très petits profits.
Montreal, 21 juin, 1934. 11 2s

LES Soussignés informent le public généralement, qu'ils ont reçu un assortiment de PORCELAINE ET DE FAYENCERIE très considérable et qui ne cède à aucune assortment en l'Amérique.
ILS ONT A VENDRE,
1000 PANIERS ET BOUCAUTS, parmi lesquels sont des services à dîner de porcelaine de la plus grande élégance et richement décorés, bleu, brun et violet, et service de fayence verte de toutes sortes ; services de Verreterie découpée, et Verreterie commune de toute espèce ; un grand assortiment de fayence, etc. commune pour la campagne, une grande quantité d'assiettes creuses en panier de 40 douzaines, à très bas prix.
Ils ont, comme à l'ordinaire, un assortiment étendu de MARCHANDISES SECHES convenables au pays. Le tout sera vendu à bon marché, pour argent comptant ou à un crédit libéral.
SHUTER et WILKINS.
23 mai, 1934. 11

LIQUEURS, EPICERIES, ETC.
LE Soussigné informe respectueusement MM. les Marchands de la Campagne, et le public en général, qu'il a ouvert un Magasin en Gros et en Détail d'EPICERIES, DE LIQUEURS, &c. dans la Rue St. Paul, au-dessous du Marché Italien. Les personnes qui voudront bien l'honneur de leur pratique seront servies avec promptitude et ponctualité. Les Marchandises sont de la meilleure qualité. Les Liqueurs d'un excellent choix, et le tout à des prix modérés.
JOSEPH GASPARD LAVIOLETTE.
Montreal, 30 mai, 1934. 11 3

A VENDRE.—Celle belle TERRE, située à la Longue Pointe, à environ quatre milles de Montréal, et appartenant aux Héritiers CADIEUX, de la contenance de 3 arpens de front, sur 70 arpens de profondeur, le tout plus ou moins, sur les bords du Fleuve St. Laurent, avec une maison en pierre, en très bon état, et granges et étables dessus construites.
20. Cette autre terre appartenant aux mêmes Héritiers, située sur le chemin qui conduit à Lachine, à environ 7 milles de Montréal, de 3 arpens de front, sur 40 arpens de profondeur, avec une maison en bois et deux granges dessus construites. S'adresser au Notaire Soussigné, en son étude, No. 7, rue St. Jacques.
P. CADIEUX, Notaire.
26 juin, 1934. 11 ed

AVIS.
LE SOUSSIGNÉ informe respectueusement ses amis et le public, qu'il a maintenant un Magasin un assortiment général de THÉS, LIQUEURS et EPICERIES, dont il disposera à bas prix et à de conditions avantageuses. Le soussigné connaît d'occuper les magasins ci-dessus occupés par Molson & Bagley, rue St. Sacrement.
JOHN BADGLEY.
19 mai, 1934. 11 ed

L'ALLIANCE.
ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES.
CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING.
ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU, ASSURANCES SUR LA VIE.
Par la dite compagnie au bureau du soussigné agent à Montréal.
C TAIT.
Montreal, 19 juin, 1934. 11

LES Soussignés viennent de recevoir de France le plus beau choix de GRAINES qui ait jamais été offert en vente en Canada. Ils en disposeront à bas prix.
S. GUILBAULT.
3 juin, 1934.

MEDICAL HALL
No. 98, RUE NOTRE-DAME.
Presque vis-à-vis du Palais de Justice,
RECU à l'établissement ci-dessus, par le British Tar, de Londres, un assortiment général et considérable de MÉDICINES AP-PROUVÉES, DROGUES, TEINTURES, &c. et INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, des manufactures les plus renommées ; parmi lesquels sont notamment à amputer, à trépaner et à ventouser ; étau de poches et à dissection ; forceps d'accouchement perfectionnés, de Davis ; sondes d'argent et de gomme élastique, stéthoscopes, probangs, poulies de dislocation, pompes stomacales, pessaires de gomme élastique et de bois ; de forme ovale et ronds, seringues de Compton, de Paw, et d'Arnold, perfectionnées ; de d'Hamilton et de Clarke, pompes poitrinaires, bougies de cire blanche, caustiques et rectum ; bandages simples et doubles, de Salmon et Ody ; de Hull et Arnold ; lancettes d'Evans, &c. &c.
DE PLUS,
Un assortiment de PARFUMS renommés de Davis & Cie. et une grande quantité d'Huile d'Olive à Lampes.
Montreal, 28 Nov. 1933. 11

MEDICAL HALL,
No. 69, Rue Notre-Dame,
PRESQUE VIS-À-VIS DE LA COUR D'AUDIENCE.
Où vient de recevoir à l'établissement ci-dessus, par l'A C T I V E, de LONDRES, un assortiment général et considérable de DROGUES, MÉDICINES, EPICES, TEINTURES, &c.
Aussi,
Un grand assortiment d'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, des manufactures les plus estimées, consistant en instruments à amputer, à trépaner et à déséquer, ditto à dents, ditto à ventouser, ditto perfectionnés, avec scarificateurs et lancettes extra, instruments à raper, pompes à sein, poulies de dislocation, seringues à patentes de Compton, Maw et Arnold ; de d'Clark et Hamilton, speculums, canules, et fils d'argent pour le polypé, pour le polypé in utero, forceps pour lèvres, trocars, galon élastique, couteaux de hernie, pompes à extirpation, stéthoscopes, forceps de sages-femmes, perfectionnés de Davis, ciseaux de tonsil, do. pour diviser le frumum linguae, catheters à genévies d'argent et élastiques, bandages de patelle et de genévies, bandages mulliques, bougies de rectum, indubers, probangs, ciseaux à bras et jambes, célèbres lancettes de la couronne de Maw, Arnold et Evans, et une grande variété de bandages doubles et simples d'Arnold, Salmon et Ody, et de pour enfants, etc.
Aussi, de Bourgeois, Delcroix & Cie. un assortiment de leurs PARFUMS favoris.
N. B. Huile d'Olive supérieure pour lampes.
21 juin, 1934. 11 1s

W. M. LAWLEY, SCULPTEUR, DOREUR et FACTEUR de CADRES de MIROIRS et de GRAVURES, nettoie les anciens tableaux et répare les cadres, etc.
Aussi, A VENDRE :
Un bel Assortiment de GRAVURES, de toutes les grandeurs, ainsi que des MIROIRS à Toilets, etc. etc.
Magasin situé No. 74, Rue Notre Dame, vis-à-vis les MM. GIBBS & Cie.
Montreal, 1 Mars, 1934.—11

MANUFACTURE FRANÇAISE DE MEULES A MOULIN.—Le propriétaire continue à tenir un assortiment de pierres à moulin de blocs à meules de première qualité, Plâtre de Paris, Pierres d'Esopus.
Tous les articles garantis et vendus à des prix modérés.
Wm. H. CULVER.
No. 10 rue du St. Sacrement

Branche de l'établissement LITHOGRAPHIQUE DE LONDRES, TENU A MONTREAL, PAR BOURNE.
DESSINS, plans d'architecture, cottes d'armes, circulaire, têtes de comptes, cartes unéraires, affiches et cartes d'affaires, lithographiés à l'établissement ci-dessus.
N. B. Gravure sur cuivre et impression continuées comme ci-dessus.
Montreal, 1er février, 1934.

CHANGEMENT DE DEMEURE.
LE Soussigné use de cette voie pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'il a éprouvé de leur part dans sa profession, et pour les prévenir qu'il a transporté sa boutique à la maison rue St. Paul, près du l'ancien marché, occupée ci-devant par les MM. Ducreux.
A. GAUDRI.
14 mai 1934. 11 2 s

FONDERIE DE CARACTÈRE D'IMPRIMERIE.
A. PELL & BROTHER, ont transporté leur fonderie des Nos. 29 et 31 Gold à l'encoignure de John et Gold Street New-York, où ils offrent en vente l'assortiment le plus complet de caractères, aux prix suivants :—
Pica..... \$0 36 Minion..... 70
Small Pica..... 38 Minion ou Non-Long Primer..... 40
Bourgeois..... 46 Nonpareil..... 80
Brevier..... 56 Agate..... 16
Do. on Minion body..... 63 Pearl..... 140

Caractères à Musique, Caractères en bois pour affiches, filets, entrelignes, composteurs, vignettes &c. &c.
A six mois de crédit ou à 7 1/2 pour cent d'escompte pour argent comptant. Ils prennent aussi de vieux caractères en paiement, à raison de 9 cents la livre. Les soussignés étant agents pour la fonderie ci-dessus, les imprimeurs désirant se procurer de ces objets peuvent s'adresser à eux, leurs commandes seront immédiatement remplies sans autres frais que le transport et les droits de douane.
LECLERE & JONES.
Montreal 14 Juillet 1933.

AVIS.
LE SOUSSIGNÉ informe respectueusement ses amis et le public, qu'il a maintenant un Magasin un assortiment général de THÉS, LIQUEURS et EPICERIES, dont il disposera à bas prix et à de conditions avantageuses. Le soussigné connaît d'occuper les magasins ci-dessus occupés par Molson & Bagley, rue St. Sacrement.
JOHN BADGLEY.
19 mai, 1934. 11 ed

PAQUEBOTS.
ANCIENNE LIGNE DE PAQUEBOTS DE LIVERPOOL.
ont Voile le 1er et le 16 de chaque Mois
LE NAVIRE HIBERNIA,
George Maxwell, capitaine, fait voile le 16 Sep tembre.
LE NAVIRE CANADA,
G. S. Wilson, Capitaine, fait voile le 1er Octo bre.
LE NAVIRE PACIFIC,
R. R. Crocker, capitaine, fait voile le 16 Octo bre.
LE NAVIRE NORTH AMERICA,
R. I. Maey, capitaine, fait voile le 1er du 9 mois (Nov.).

Les Paquebots de Liverpool ayant éprouvé l'approbation et l'appui général, les propriétaires se sont déterminés à ajouter au nombre des voiliers employés dans cet établissement, et ils ont résolu que les navires suivants navigueraient entre New-York et Liverpool, en succession régulière, deux fois par mois de chaque port, partant de New-York et de Liverpool le 1er et le 16 de chaque mois pendant toute l'année, savoir :
CALEDONIA..... HUGH GRAHAM.
HIBERNIA..... G. MAXWELL.
CANADA..... J. S. WILSON.
PACIFIC AMERICA..... R. I. MAEY.
BRITANIA..... Ch. H. MARSHALL.
NEW YORK..... W. E. HODGE.
MANCHESTER..... Wm. SKETCHLEY.

Ces navires ont tous été construits à New-York avec les meilleurs matériaux, et sont recouverts et arrêtés en cuivre. Ils sont très bons voiliers ; ils sont commandés par des hommes de grande expérience, et les passagers y trouveront des commodités extraordinaires étendues et multipliées.
Le prix de passage en Angleterre, dans la Chambre (Cabin) est maintenant fixé à trente guinées, et pour cette somme on fournit aux passagers des lits et couvertures de lits, vins et provisions de bouche de la meilleure qualité.
Pour plus amples détails, s'adresser à :
FRANCIS THOMPSON,
ISAAC WRIGHT & FILS,
BENJAMIN MARSHALL,
A New-York, ou à
HARRISON GATES & Cie
Montreal.

La préférence décidée donnée généralement par les passagers du Canada à l'ancienne ligne de Paquebots ci-dessus, est diement appréciée par les propriétaires, et ils n'ont pargneront ni soins ni dépens pour que leurs vaisseaux soient complètement équipés d'officiers, de matelots et domestiques, expériences, &c. &c., afin que les passagers y trouvent, non seulement la sûreté (autan qu'elle dépend de l'habileté et des efforts humains), mais encore la commodité et l'agrément.
H. G. & Cie.
Montreal, 22 Septembre, 1932.

HABITS ! HABITS ! HABITS !
LE plus haut prix sera donné pour toute espèce d'habits en hardes faites.
LIVRES, neufs ou vieux, achetés, vendus, ou échangés.
Habits nettoyés, teints et raccommodés.
Chapeaux nettoyés et changés.
Près de M. Rolland, ferblantier, grande rue du faubourg de Québec.
J. LEVIE.
8 juin, 1934.

ACADÉMIE D'ESCRIME.
M. HURIE, Académie d'Escrime, élève du célèbre GEORGETT de LYON, a l'honneur de prévenir les jeunes messieurs de Montréal et des environs, que l'encouragement qu'il a déjà reçu en cette ville l'a engagé à prendre un local plus central et plus commode, et qu'il a établi son Académie d'Armes dans le second étage de la grande maison de JEREMY ROY, écuier, sur le Nouveau-Marché, où il sera toujours prêt à donner des leçons, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi, et depuis 2 heures jusqu'à neuf du soir.
Les armes ont pour base les mouvements de la nature et tout ce qui est nécessaire, c'est d'en expliquer l'usage. Une expérience de près de 30 ans, et une pratique sous les meilleurs maîtres lui ont fourni un grand nombre de combinaisons, dont le résultat est une méthode simple et concise.
Pour l'homme prudent, la connaissance des armes est un moyen de sûreté contre les attaques de personnes malintentionnées ; elle contribue puissamment à déployer les grâces du corps et à en conserver la vigueur.
17, février. 11

GYPSE, PULVÉRISÉ OU PLÂTRE DE PARIS.
A VENDRE PAR JOSEPH JONES,
No. 234 Rue St. Paul.
Il y a environ cinquante ans qu'on a introduit cet engrais dans les Etats-Unis, où on l'emploie avec beaucoup de succès, et aussi les Sociétés d'Agriculture le recommandent-elles comme un engrais utile et peu coûteux, particulièrement sur les sols secs, tels que sur le sable, le gravier, la marne ou la glaise.
On l'emploie la première année à raison de trois minots sur un arpent, et après cela un minot par arpent annuellement, on l'applique en égale quantité pour les Grains et les Foins, et il détruit en peu d'années les Chardons, en laissant la terre en prairie.
Les temps de la semer sont au printemps, peu après la végétation, et on peut encore l'appliquer, à la mi-été, sur le Blé d'Inde ou autres Grains, afin de les fortifier quand la sécheresse peut les retarder.
Sur les Poirs l'effet en est extraordinaire ; on l'applique dans un temps humide calme, afin que le vent n'ait pas de prise.
Des Agriculteurs font usage de ce Fossile au lieu de Chaux sur le Blé de semence ; ils l'empilent le Grain pendant douze heures dans l'eau, ensuite le roulent dans le Gypse, et lorsqu'il est levé, ils en sement un minot sur ch. que arpent, ce qui contribue à augmenter la récolte.
Montreal, 4 juin, 1884. 11

TOILES PEINTES DE LA PATENTE DE HARE.—Au commencement d'avril prochain ou aussitôt que le temps permettra, le soussigné offrira à vendre de gré à gré, un superbe assortiment de toiles peintes de la patente ci-dessus mentionnée, lesquelles seront vendues en lots convenables aux acheteurs.
JAMES YOUNG.
Montreal, 2 mars 1933.

Magasin d'Encainte et de Marchandises Seches.
LE Soussigné s'est transporté au MAGASIN faisant le coin des rues St. François Xavier et l'Hôpital (à côté de la Banque de la Cité), où il continue la profession d'ENCAINTEUR ET DE MARCHAND A COMMISSION. Ayant des apprentis spacieux et sûr, pour la vente des MEUBLES, il est maintenant prêt à recevoir des consignations de ses amis et du public en général. Il se transportera dans les maisons où les magasins des personnes qui désireront vendre leurs meubles ou des marchandises à l'encan, et aura une attention stricto à leurs intérêts. Les marchandises, meubles, etc. envoyés à son magasin, seront vendus au meilleur avantage possible.
A. LAFRAMBOISE.

AVIS.
LE Soussigné informe respectueusement ses amis et le public, qu'il a maintenant un Magasin un assortiment général de THÉS, LIQUEURS et EPICERIES, dont il disposera à bas prix et à de conditions avantageuses. Le soussigné connaît d'occuper les magasins ci-dessus occupés par Molson & Bagley, rue St. Sacrement.
JOHN BADGLEY.
19 mai, 1934. 11 ed

ROBERT HOE & Co.
Nos. 29 et 31, Gold Street New-York
ONT à vendre aux prix les plus modiques tout ce qui est nécessaire pour établir une imprimerie ; leurs conditions sont six mois de crédit ou cinq pour cent d'escompte pour argent comptant. Les soussignés étant agents pour la Maison ci-dessus toutes demandes qui leur seront adressées seront remplies sous le plus court délai, sans autres frais que ceux de transport et de douane.
LECLERE & JONES.
Montreal, 14 juillet, 1932.

THE TAWNKAY en caisses et en boîte de la meilleure qualité. SAVON d'Angle terre, en caisses de 60 et de 40 livres chaque. 250 caisses de Tule, Land, Beauf, Beurre, Saint-doux, Potasse et Perlasse. Le tout sera vendu à des prix modérés pour l'argent comptant, ou à un crédit dont il pourra être convenu.
H. GATES & Cie.
Montreal, 15 septembre, 1932.

AVIS.
EST donné par le présent, qu'à une ASSEMBLÉE des CREANCIERS de Messrs. HARRISON GATES & Cie. les soussignés ont été choisis SYNDICS des biens et effets de la société, avec plein pouvoir d'en régler et ajuster les affaires. Toutes personnes endettées à la dite maison ou association, sont en conséquence requises par les présentes de payer leurs dettes respectives aux soussignés, au comptoir de la dite maison en cette ville, et toutes les personnes qui ont des comptes contre la succession sont priées de les transmettre pour ajustement.
GEORGE MOFFATT,
WILLIAM PEDDIE,
TIMOTHY FOLLETT
Montreal, 25 Avril, 1934.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Le Soussigné à TRANSPORTÉ sa BOUTIQUE de CHEVEUX dans le MAGASIN neuf, la porte voisine des magasins de M. Porteous, rue Notre Dame.
J. B. LECLAIR,
16 mai, 1934. 11 2ps

AU No. 7, RUE ST. PIERRE, AU COIN DE LA RUE LEMOINE.
Encouragez l'Entreprise Canadienne et les Manufactures Domestiques.
MANUFACTURE DE COLS ELASTIQUES AMÉLIORÉS, au No. 7, rue St. Pierre, au coin de la rue Lemoine, vis-à-vis l'Hôtel de Goodenough, Montréal, P. C.

COLS (Stocks) de messieurs, unis et de gout, en satin, velours, soie, bombazine ou autres étoffes, faits à l'ordre, à la douzaine ou autrement, de toutes grandeurs et couleurs, et dans le dernier goût.
Les « Cols Elastics Améliorés », nouvellement inventés, surpassent tout ce qui a déjà été introduit dans ce marché. Leur coupe est faite d'une manière scientifique et à la main ; l'on ne se sert que de « Soies de Russie », désignées sous le No. 1. Les bordures en maroquin et en kid, de la première qualité. Ces COLS (stocks) sont susceptibles d'être reconvertis à plusieurs reprises et retiennent toujours une forme aussi nette et élégante que lorsqu'ils ont été faits. Ils sont calculés à l'aise le plus parfait au cou et n'exposent point le menton ou la figure au repêchage. L'élégance, le confort, l'utilité et la dureté sont combinés dans tous les « stocks » faits à « La Manufacture des Cols Elastics Améliorés », au No. 7, rue St. Pierre, au coin de la rue Lemoine, vis-à-vis l'Hôtel de Goodenough, où tous ordres sont reçus avec reconnaissance et promptement exécutés, depuis 8 h. a. m. à 8 h. p. m.
Montreal, 4 juin, 1934.

AVIS.
Le bureau de l'Inspecteur et Vérificateur des Etablis, Balances, Poids et Mesures est toujours, comme ci-devant, à la Maison de Pesée, sur le Marché au Foin.
15 juin, 1933.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la succession de feu William Gordon, Ecuyer, en son vivant de Lachine, sont priées de les présenter dûment attestées au soussigné, et celles qui peuvent lui devoir sont aussi priées de venir payer immédiatement.
E. GUY, N. P.
11 juin, 1934.

PORTRAITS ET MINIATURES.
M. PASSIO, récemment arrivé d'Italie, informe respectueusement le public qu'il passera quelque temps à Montréal, et y continuera sa profession de PEINTRE EN PORTRAITS ET EN MINIATURE. Il invite les dames et les messieurs de cette ville, à lui honorer de leur confiance, et se charge de remplir leurs ordres avec la plus grande ponctualité, et de la manière la plus satisfaisante. M. Passio a exercé sa profession avec avantage à New-York et en Europe, et il se flatte que les personnes qui s'adresseront à lui n'auront qu'à se louer de sa manière de travailler et de la modicité de ses prix. Sa demeure est dans la maison de Boulet, rue McGill, No. 18.
Montreal, 13 juin, 1934. 11

BRILLIANT.
CET ÉTALON demeurant pendant la saison prochaine, à commencer du 1er Mai prochain à l'ancienne Arie des Courses, l'Arrière de M. Laid, pour être livré aux cavaliers à raison de 8 piastres pour la saison, payables d'avance au soussigné, ou à M. P. KAUSTZ, le propriétaire. Pour sa généalogie et autres détails, voir les affiches.
PATRICK LEAHEY
1er mai, 1934. 11

A VENDRE par les Soussignés, leur assortiment accoutumé de VINS, LIQUEURS et EPICERIES, qu'ils peuvent recommander avec confiance à leurs amis et au public, et offrent aux prix les plus raisonnables.
DE PLUS,
250 quarts harengs du rivage du Nord No. 1
150 do do do do do do No. 2
300 do do de la baie,
100 do maquerons No. 2,
15 do do No. 3,
100 do morue salée,
60 do saumon,
200 quintaux morue de table,
Sel, &c. &c.
MACINTOSH & Cie.
15 Juin 1934. 11 1s.

A VENDRE
UNE QUANTITÉ DE BEAUTEENS, d'une quantité supérieure.
WILLIAM MACINTOSH.
Montreal, 4 juin 1934.

A vendre maintenant au Bureau de l'Am du Peuple.
COMMENTAIRE ou OBSERVATIONS sur l'acte de la 31e année du règne de GEORGE III. appelé ACTE DE CONSTITUTIONNEL DU HAUT ET BAS CANADA ; respectueusement dédié à l'HONORABLE CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DU BAS-CANADA, par H. HENRY, Ecrl., rédacteur des lois pour la Chambre d'Assemblée. Prix 2s. 6d.

MARCHANDISES DE GOUT.
LE Soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il a reçu un assortiment de MARCHANDISES DE GOUT, et qu'il en disposera à des prix extrêmement réduits.
Les articles consistent en Gros de Naples de couleurs assorties, rubans de gaze et de soie, para-sols nouveaux ; mousselines peintes, linon fleuri et rayé de 4d. 5d. 6d. 7d. et 10. la verge, ginghams, voiles, patrons de vestes, en grande variété imitation de dentelle de fil, shalls de crêpe de Canton, shalls et mouchoirs de soie, chemisettes garnies et touts de cou (stocks) pour hommes, tapis d'Ecosse, etc.
Aussi,
2 Caisse de chapeaux de mode, pour dames savoir, Devon, 3s. 6d. à 8s.
Tuscan, Dunstable et Tuscan Berlin, 9s. à 18s. 6d. Figure Tuscan Berlin, 9s. à 12s. 6d.
1 Caisse de chapeaux de castor pour hommes, 1 do soie drap, brune et noire, 1 do casquettes de drap pour garçons, 1 do versées couleurs, 1 do chapeaux de Livourne, pour dames et messieurs.
ALEXIS BENOIT.
No. 249, Rue St. Paul.
3 juin, 1934.

ATTENTION !
LES Jeunes messieurs Anglais, ou autres, qui désirent apprendre le FRANÇAIS en campagne, trouveront à se placer au village de Longueuil chez M. AUGT. VERVAIS instituteur, qui a toujours quelques messieurs qui y étudient avec avantage.
9 juin, 1934. 3f

ALEXIS BENOIT,
No. 249 RUE ST. PAUL,
PRÈS DU MARCHÉ AU FOIN.
INFORME respectueusement ses Amis et le Public en général, qu'ayant intention de se retirer du Commerce de Détail, il offrira en vente en GROS ET EN DÉTAIL, à un prix extrêmement réduit, SON FONDS DE MARCHANDISES, Consistant en Lasting, Prunelle, Casemette Bombazette, Bombazine, mérino, Drill, Nankin Indiennes, Batiste, Mousselines, Aïd Mill Toile, Pékin, Gros de Naples, Crêpe, Patrons à Vestes, Gingham, Bourraque, Futaine, Coton Corderoi, Canton Rayé, Caracante et Blanc, Bazin, Jeanette, Velours, Plaid, Camolet, Flanelles, Serge, Schâles de Soie et de Coton, Mouchoirs de do, Convectifs, Convets, Flushing, Petersham, Etoffe Grise, Ratine Parapluies, Gants, Bottes, Souliers, Bas, Chaussons, Gauds, Cravattes, Bonnets Rouges, Bretelles, Galon, Fil, etc. etc. etc.
DE PLUS,
Un grand assortiment de DRAP à CASIMIRE Fin Superfin et des couleurs suivantes : Bleu, Noir, Brun, Drab Vert, Mulbury, Gris Mélé, etc.
ET,
Un lot de HARES FAITES, au montant d 1665, consistant en Mantoux, Surtois, Habits, Gilets, Vestes, Culottes, Caleçons, qu'il vendra en douz. à un en détail.
Aussi,
600 POCHES, de 14 Minut et 2 Minut.
500 paires gros SOULIERS à CHEVILLE.
N. B.— Un seul prix sera demandé pour les Marchandises.
Montreal, 24 Mai, 1934.

PROTECTION.
COMPAGNIE DU PHENIX DE LONDRES
POUR ASSURANCE CONTRE LE FEU.
CETTE Compagnie a établi son Agence au Canada dès l'année 1804, et elle continue à assurer la propriété de toute espèce contre les pertes ou dommages causés par le feu, à des conditions libérales. GILLESPIE, MOFFATT & Co.
Agents pour la Canada.
Montreal, 11 Juillet 1932.—j

A LOUER.
UN MAGAZIN élégant, situé dans un endroit propre aux Marchandises de Gout ou autres, y inclus une arrière chambre et place propre à loger du bois. Le Magasin possède tables, comptoirs, vitreaux, caisses, etc. La chambre de derrière contient armoires, cheminée, grilles, tuyaux à eau et couchette secrète. Possession donnée immédiatement. Pour la clef, etc. s'adresser au No. 7, rue St. Pierre, au coin de la rue Lemoine, vis-à-vis l'Hôtel de Goodenough.
juin, 1934. 4f

Imprimé et publié tous les Mercredis et Samedi PAR LECLERE ET JONES.
CONDITIONS DE L'AMI DU PEUPLE
Ce Journal paraît deux fois par semaine, le Mercredi et le Samedi, matin. Le prix de l'abonnement est de 20s. par année, payable par semestre non compris les frais de port. Ceux qui veulent discontinuer sont oblig